

États financiers vérifiés

pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020



**Organisation
mondiale de la Santé**

Table des matières

Rapport du Directeur général	4
Déclaration sur le contrôle interne (2020)	19
Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020	24
Lettre d'envoi	25
Opinion du Commissaire aux comptes	26
États financiers	30
État I. État de la situation financière	30
État II. État de la performance financière.....	31
État III. État des variations de l'actif net/situation nette.....	32
État IV. Tableau des flux de trésorerie	33
État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	34
1. Notes concernant les états financiers	35
2. Principales méthodes comptables	36
3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes	46
4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière.....	46
5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière	69
6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/la situation nette	75
7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	80
8. Informations sectorielles	82
9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux.....	84
10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction	84
11. Événements postérieurs à la date de reporting	85
12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels	85
Tableau I. État de la performance financière par fonds	86
Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement.....	87
Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2020, 2018-2019 et 2016-2017	88

Rapport du Directeur général

INTRODUCTION

1. Conformément à l'article 34 de la Constitution et à l'article XIII du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé et aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), j'ai l'honneur de présenter les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020, qui font partie des éléments statutaires du rapport financier. Les états financiers qui ont été préparés conformément aux normes IPSAS sont les suivants :

- **État I. État de la situation financière**
- **État II. État de la performance financière**
- **État III. État des variations de l'actif net/situation nette**
- **État IV. Tableau des flux de trésorerie**
- **État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels**

2. Les éléments statutaires du rapport financier ont été vérifiés par le Commissaire aux comptes de l'Organisation, le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, dont l'opinion figure dans le rapport financier.

3. L'Organisation assure des services pour cinq autres entités : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Unitaïd, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), le Centre international de calcul (CIC) et l'Assurance-maladie du personnel. Des états financiers distincts sont établis pour chaque entité et chacun est soumis à une vérification extérieure. Les fonds gérés par l'OMS pour le compte de ces entités¹ figurent dans l'état de la situation financière (État I).

4. Le treizième programme général de travail, 2019-2023 a marqué une nouvelle orientation stratégique pour l'OMS. Il axé sur les données, les résultats et les pays, s'appuie fermement sur les objectifs de développement durable et les cibles du triple milliard pour l'Organisation. Le rapport sur les résultats de l'OMS (document A74/28) complète ce rapport financier ; ces deux documents contribuent à la présentation transparente des travaux de l'Organisation en 2020.

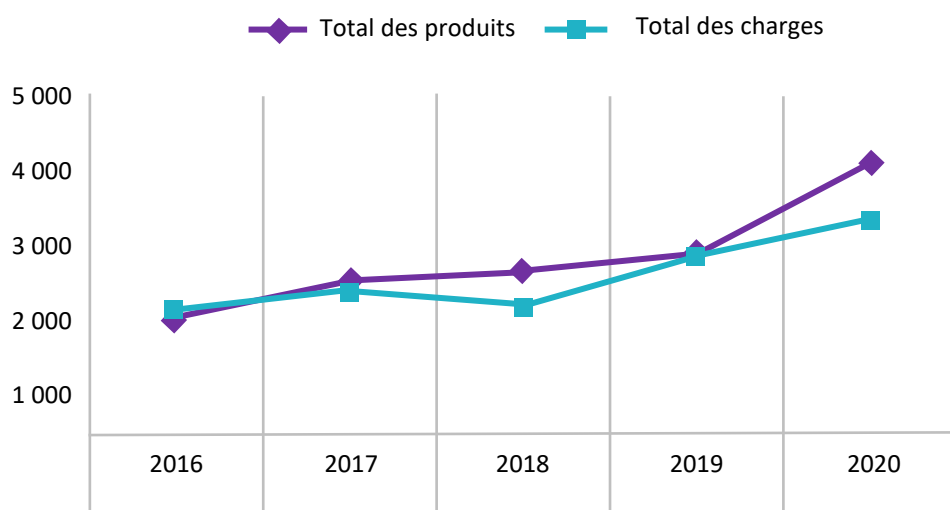
5. La survenue de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) au début de l'année 2020 a entraîné des problèmes sanitaires et économiques sans précédent dans le monde entier et a imposé à l'OMS de répondre à de nouvelles exigences urgentes. Néanmoins, l'Organisation a été en mesure de continuer à mener à bien ses activités programmatiques. Avec l'aide de partenaires et de parties prenantes, elle a fermement soutenu les États Membres dans leur lutte contre la pandémie, notamment en mettant en place des protocoles, en achetant et en livrant des fournitures et du matériel médicaux, en soutenant la mise au point des traitements et des vaccins, en donnant des conseils fiables et fondés sur des données factuelles et en diffusant des messages de santé publique.

6. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur les activités de l'Organisation en 2020, sur l'état de la performance financière et sur l'état de la situation financière en fin d'année. On trouvera tout au long du présent rapport des exemples des conséquences financières de la pandémie, dont une augmentation des produits de près de 1,6 milliard de dollars des États-Unis (USD) et un quasi-doublement des charges correspondant aux fournitures et au matériel médicaux, comme indiqué à l'État II.

7. Pour l'année 2020, les produits et les charges rapportés ont atteint leur plus haut niveau de l'histoire de l'Organisation. La Figure 1 présente une synthèse du total des produits et des charges au cours des cinq dernières années.

¹ Sauf pour le CIRC, dont les fonds ne sont pas gérés par l'OMS.

Figure 1. Produits et charges de 2016 à 2020 (en millions USD)



8. Cette augmentation est due en grande partie au rôle de plus en plus important de l'Organisation dans les opérations d'urgence. Pour la poliomyélite, les interventions en cas d'épidémies ou de crises et les programmes spéciaux, les charges s'élevaient au total à 1,691 milliard USD en 2020, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 2019. Plus de la moitié de ce montant, soit 912 millions USD, correspond à la riposte à la COVID-19 (sa répartition par bureau est indiquée au Tableau 2 ci-dessous). En 2020, l'OMS est intervenue dans 53 situations d'urgence classées, dont deux urgences de santé publique de portée internationale : la pandémie mondiale de COVID-19 et la situation due au poliovirus (en cours depuis 2014).

SITUATION FINANCIÈRE : LES POINTS MARQUANTS

9. En 2020, les produits de l'OMS se sont élevés au total à 4,299 milliards USD, pour 3,561 milliards USD de charges, ce qui représente un excédent de 824 millions USD, compte tenu des recettes financières (intérêts créditeurs et produits de placement, par exemple), qui s'élèvent à 86 millions USD, ce qui correspond à une augmentation de 38 % des produits et de 15 % des charges.

10. Les états financiers présentent l'ensemble des produits et des charges de l'Organisation. Les opérations de l'Organisation sont gérées dans trois groupes de fonds : 1) le fonds général, qui soutient le budget programme ; 2) États Membres – autres ; et 3) le fonds fiduciaire (la note 2.18 donne des précisions sur chacun des fonds). Cette séparation des ressources permet de présenter plus clairement les produits et les charges de l'OMS, par exemple au Tableau I du rapport et dans le tableau ci-après.

Tableau 1. Points marquants de la situation financière pour l'ensemble des fonds en 2020 et en 2019 et au cours de l'exercice 2018-2019 (en millions USD)

Désignation	Total 2020	Total 2019	Total 2018-2019
Fonds général			
Contributions fixées	466	490	991
Contributions volontaires – budget programme	3 655	2 447	4 690
Total des contributions – budget programme (fonds général)	4 121	2 937	5 681
États Membres – autres et fonds fiduciaires			
Autres produits au budget programme	39	32	184
Produits hors du budget programme	139	147	152
Total des produits (toutes sources confondues)	4 299	3 116	6 017

Désignation	Total 2020	Total 2019	Total 2018-2019
Charges au budget programme	3 063	3 022	5 314
Charges hors du budget programme et autres	498	66	123
Total des charges (toutes sources confondues)	3 561	3 088	5 588
Recettes financières	86	61	102
Excédent/(déficit) total	824	89	531

11. Les états financiers de l’OMS pour 2020 sont comparés au budget approuvé pour 2020-2021, qui s’élève à 5,8404 milliards USD (Tableau V).¹ Bien que l’Organisation ait opté pour l’établissement d’un rapport financier annuel, comme prévu à l’article XIII du Règlement financier,² l’exercice financier reste biennal (article II du Règlement financier). À des fins de comparaison entre les charges réelles et le budget planifié, le budget biennal est donc établi par rapport à deux années de charges.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

PRODUITS

12. En 2020, les produits s’établissaient au total à 4,299 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 38 % par rapport à 2019 (3,116 milliards USD). Les deux principales sources de produits de l’OMS sont les contributions fixées et les contributions volontaires. Les produits sont comptabilisés au moment où les montants correspondants sont dus – le premier jour de chaque année civile pour les contributions fixées et, pour les contributions volontaires, à la date où celles-ci sont dues conformément aux accords avec les donateurs. Les produits sont un indicateur important des accords signés et des fonds actuellement disponibles. Quand les montants sont dus lors d’exercices futurs, conformément aux modalités de paiement prévues en vertu des accords avec les donateurs, les recettes sont différées et seront disponibles pour des exercices financiers futurs. Les produits correspondant aux contributions volontaires et les recettes différées, par contributeur et par fonds, sont indiquées en détail dans l’annexe au rapport financier.³

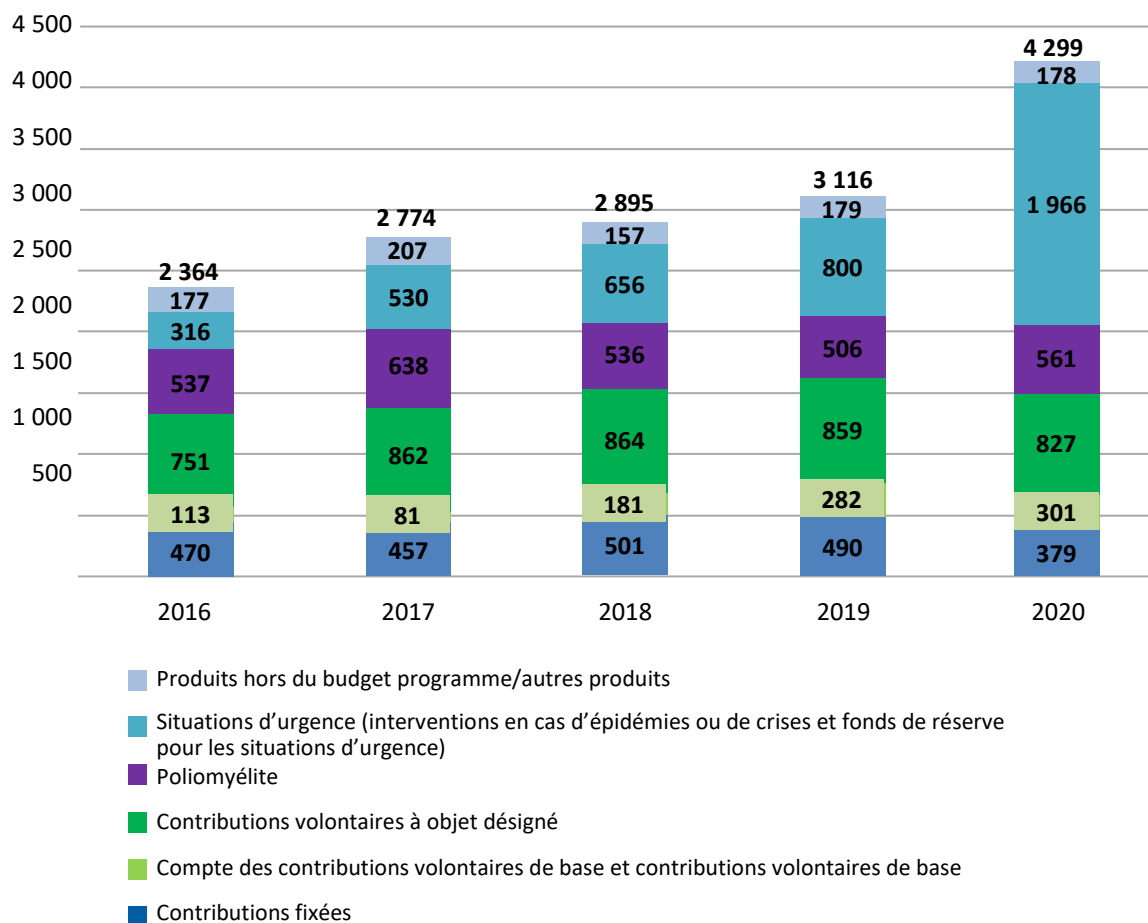
13. L’évolution des produits de l’OMS montre que la proportion des contributions volontaires a augmenté passant de 80 % il y a cinq ans (en 2016) à 89 % l’an dernier, tandis que la proportion des contributions fixées a baissé au cours de la même période, passant de 20 % à 11 %. Cette tendance s’est accélérée en 2020 en raison de l’afflux de contributions volontaires à la suite de la pandémie de COVID-19. La Figure 2 récapitule les produits et leurs éléments constitutifs de 2016 à 2020.

¹ Voir la résolution WHA72.1 (2019).

² Voir la résolution WHA62.6 (2009).

³ Document A74/INF./4. L’annexe au rapport financier est aussi disponible à l’adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/> (consulté le 30 mars 2021).

Figure 2. Évolution des produits de 2016 à 2020 (en millions USD)



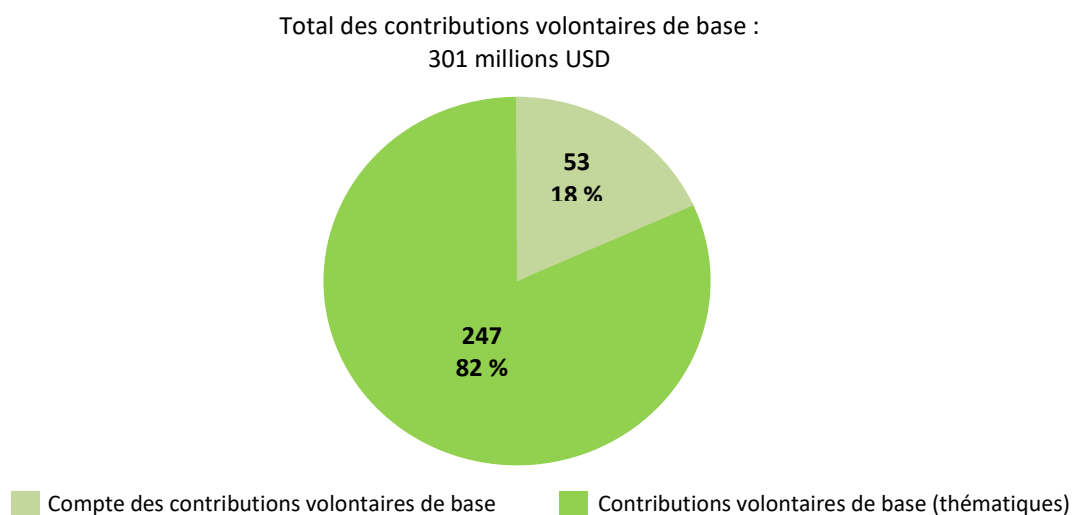
14. En 2020, les contributions fixes et les contributions volontaires au budget programme s'élevaient à 4,120 milliards USD, ce qui représente 96 % des produits (il est à noter que les activités liées à la poliomyélite et aux situations d'urgence sont principalement financées par des contributions volontaires). Les produits destinés aux situations d'urgence ont atteint 1,966 milliard USD, en grande partie après l'appel lancé dans le cadre du plan stratégique de préparation et de riposte à la COVID-19. Ceci représente une augmentation de 1,167 milliard USD, soit de 146 %, tandis que les contributions volontaires à objet désigné sont restées stables en USD mais que leur proportion globale a baissé de 5 % par rapport à 2019.

15. Les contributions volontaires de base comprennent à la fois des contributions totalement ou partiellement souples inscrites au budget du programme par le biais du compte des contributions volontaires de base et des contributions volontaires de base (également appelées fonds thématiques). Ces fonds thématiques sont affectés au niveau des produits définis dans le budget programme ou à un niveau supérieur, où ils peuvent être utilisés de façon extrêmement souple en fonction des besoins. Si on associe ces deux sources, les contributions volontaires de base sont passées de 113 millions USD en 2016 à 301 millions USD en 2020, ce qui donne à l'Organisation plus de latitude quant à la meilleure façon d'affecter les fonds pour combler les déficits et améliorer l'exécution du budget programme.

16. Un petit nombre de donateurs versent régulièrement des contributions volontaires de base, dont le niveau a cependant baissé et s'élève à 53 millions USD en 2020 (contre 92 millions USD en 2019). En 2020, les principaux contributeurs étaient l'Australie, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse. Parallèlement, le financement thématique a augmenté de 57 millions USD, soit de 30 %, entre

2019 et 2020. Les principaux contributeurs dans les domaines thématiques étaient la Commission européenne, la subvention stratégique de BMG (Allemagne) et la Norvège. La Figure 3 présente un récapitulatif de l'ensemble des contributions volontaires de base, par composante.

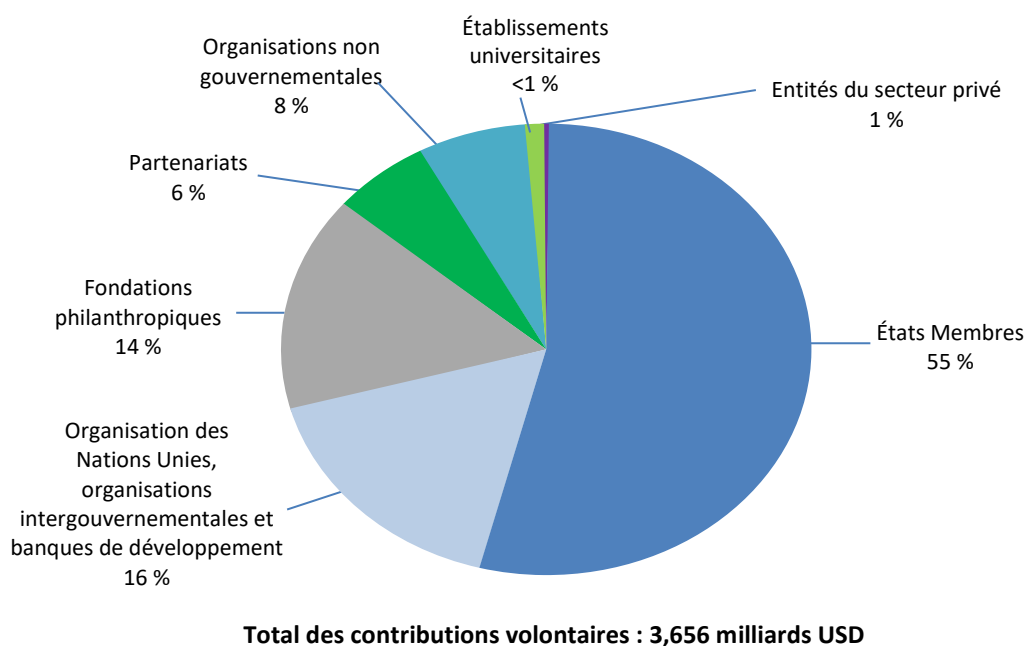
Figure 3. Contributeurs volontaires de base en 2020, par composante (en millions USD)



17. Les États Membres, qui ont versé 55 % des contributions volontaires (contre 48 % en 2019), restent la principale source de ces contributions. En termes absolus, les contributions volontaires de toutes les catégories de donateurs ont augmenté, à l'exception des partenariats, dont les contributions ont légèrement diminué.

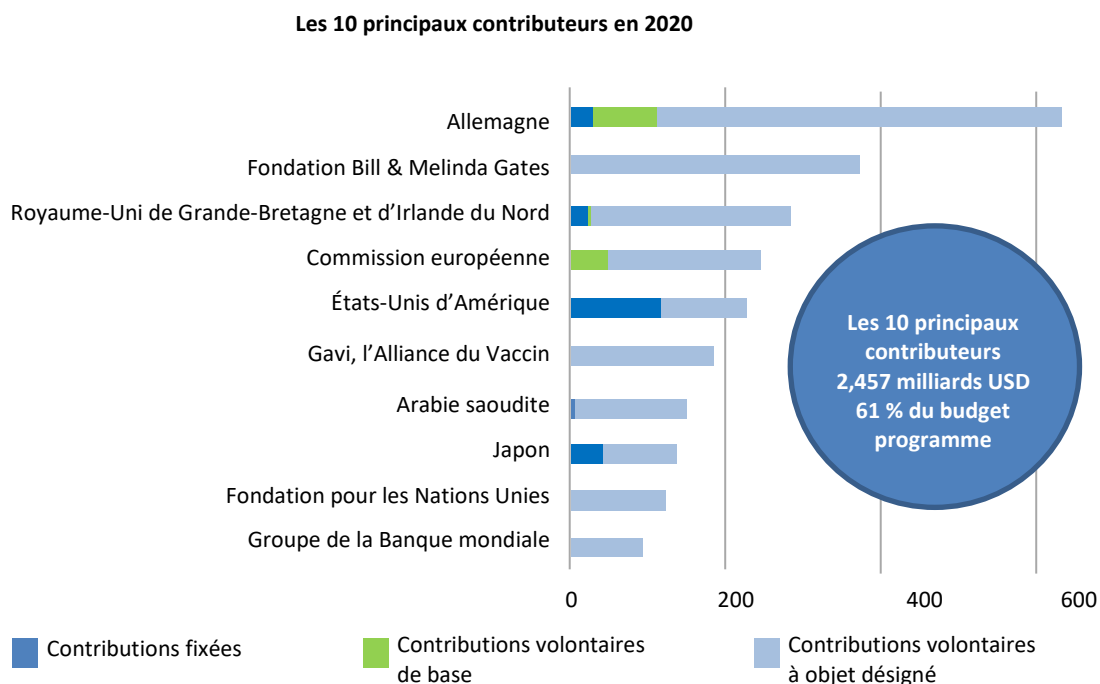
18. La Figure 4 montre les proportions relatives des différentes sources de contributions volontaires pour 2020.

Figure 4. Produits correspondant aux contributions volontaires pour 2020, par source



19. Les 10 principaux contributeurs à l'Organisation sont indiqués ci-dessous, ils apportent ensemble 61 % du total des contributions fixées et des contributions volontaires (2,457 milliards USD).

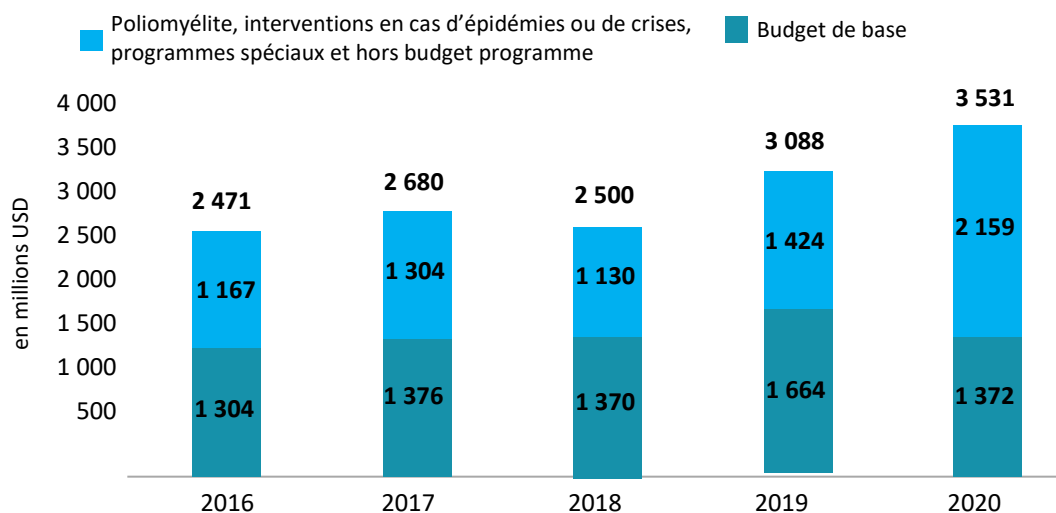
Figure 5. Les 10 principaux contributeurs à l'OMS pour 2020, contributions fixées et contributions volontaires confondues (en millions USD)



CHARGES

20. En 2020, les charges se sont élevées au total à 3,561 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à 2019 (3,088 milliards USD). Les charges sont comptabilisées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), c'est-à-dire au moment de la réception des biens ou de la prestation des services. La Figure 6 donne une vue d'ensemble des charges de 2016 à 2020.

Figure 6. Vue d'ensemble des charges de 2016 à 2020 (en millions USD)



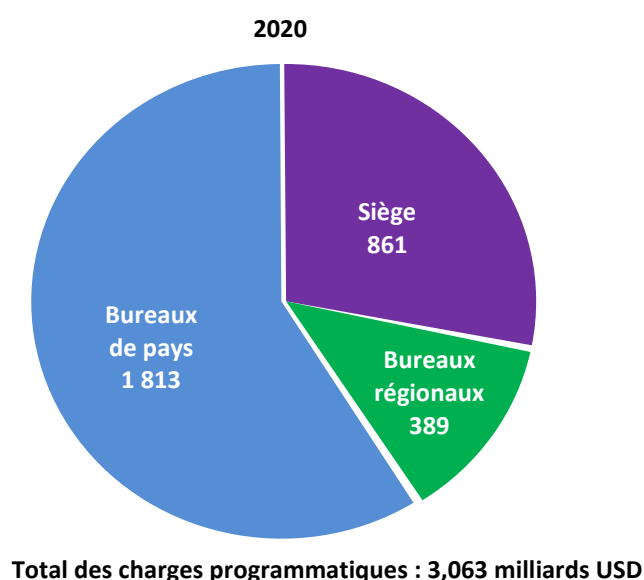
21. Les charges ont augmenté de 2019 à 2020 (voir la Figure 6 et l'État V des états financiers). C'est hors du segment de base du budget programme (éradication de la poliomyélite, opérations d'urgence et programmes spéciaux) que les charges ont été les plus élevées. Elles ont atteint 1,691 milliard USD, ce qui représente une augmentation de 24 % par rapport à 2019 (1,359 milliard USD). Cette augmentation s'explique principalement par la riposte à la pandémie de COVID-19, pour laquelle les charges en 2020 se sont élevées à 912 millions USD au total. En ce qui concerne les cibles du triple milliard, c'est pour la priorité stratégique 1 (Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle) que les charges, en valeur absolue et en pourcentage, ont été les plus élevées en 2020, atteignant 557 millions USD et 41 %, respectivement. Le Tableau 2 présente un récapitulatif des charges liées à la COVID-19, par bureau.

Tableau 2. Charges liées à la COVID-19, par bureau, en 2020 (en millions USD) et pourcentages

Bureau	Millions USD	%
Afrique	188	21
Amériques	87	9
Méditerranée orientale	178	20
Europe	82	9
Asie du Sud-Est	73	8
Pacifique occidental	48	5
Siège	255	28
Total général	912	100

22. La proportion des charges au budget programme par niveau de l'Organisation est indiquée à la Figure 7 ; 59 % correspondent aux bureaux de pays et un peu plus du quart au Siège. La proportion des charges correspondant aux bureaux de pays a légèrement augmenté en 2020, conformément à l'initiative de l'Organisation visant à renforcer les capacités des bureaux de pays.

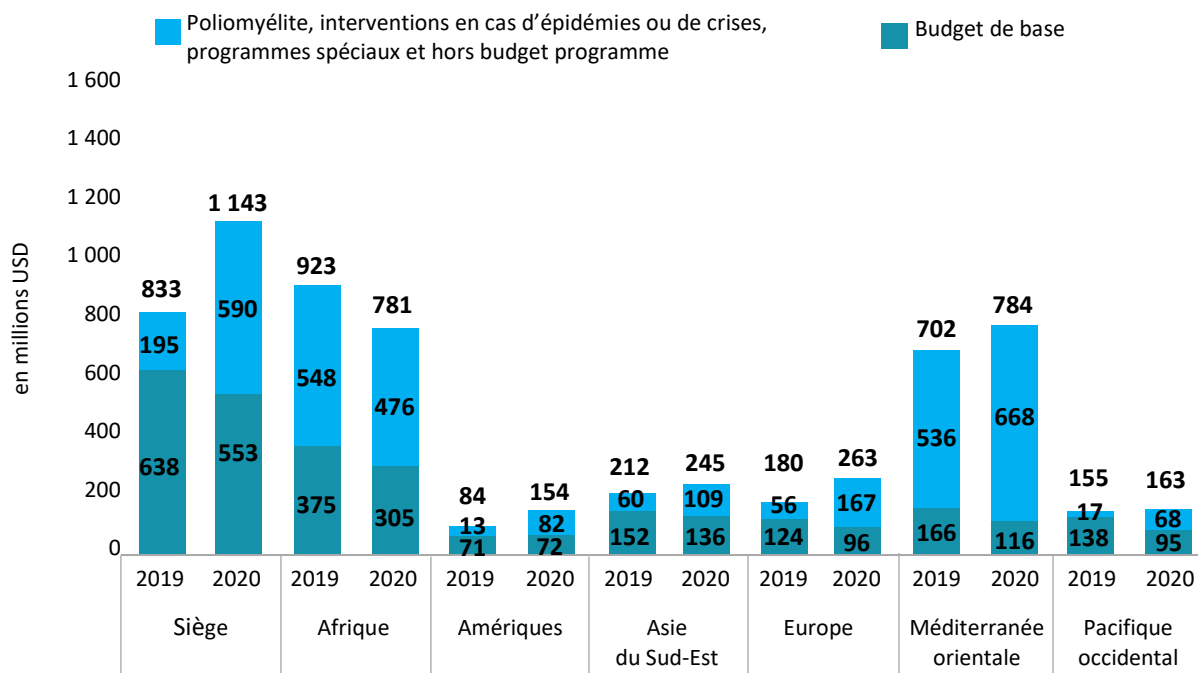
Figure 7. Charges au budget programme par niveau de l'Organisation, en 2020 (en millions USD)



23. La Figure 8 indique le total des charges par bureau. En 2020, les charges ont augmenté dans tous les bureaux par rapport à 2019, sauf pour la Région africaine. C'est au Siège que la hausse a été la plus forte, avec 310 millions USD (37 %). Cette forte augmentation s'explique principalement par le soutien apporté dans le cadre de la riposte à la COVID-19, y compris les nombreux achats centralisés de fournitures et de matériel médicaux en vue de leur distribution à l'échelle mondiale. Dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée

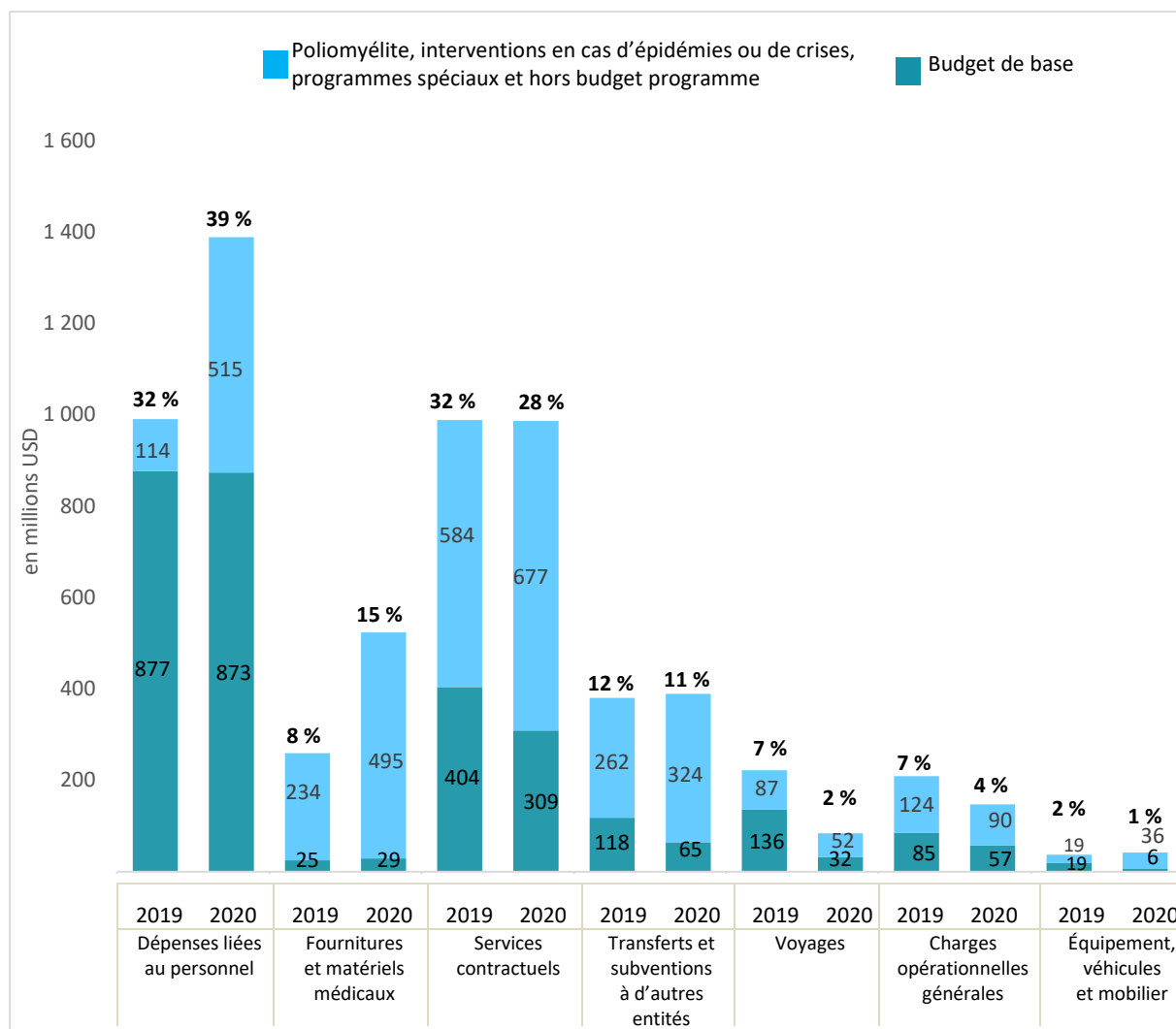
orientale, les dépenses consacrées à l'éradication de la poliomyélite et aux interventions dans les situations d'urgence en République démocratique du Congo, en République arabe syrienne et au Yémen restent importantes.

Figure 8. Charges totales par bureau, en 2019 et en 2020 (en millions USD)



24. La Figure 9 présente les charges par type pour 2020 et 2019, en distinguant le programme de base des autres activités.

Figure 9. Charges totales par type, en 2019 et en 2020 (en millions USD)



25. Les dépenses liées au personnel, qui étaient la principale catégorie de charges, correspondent au coût total de l'emploi du personnel (traitement de base, ajustement de poste et prestations payés (par exemple pension, assurances, congés annuels).

26. En 2020, les dépenses liées au personnel ont augmenté de 398 millions USD par rapport à 2019 et ont représenté 39 % des charges globales (contre 32 % en 2019). Cette augmentation est principalement due à la hausse de l'évaluation actuarielle du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités, qui s'explique par la baisse des taux d'intérêt à long terme et des projections relatives aux cotisations des membres. En outre, la dépréciation du dollar des États-Unis et le renforcement des capacités de l'Organisation dans le cadre du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire ont contribué à l'augmentation des dépenses liées au personnel.

27. Les services contractuels, qui représentaient 28 % des charges totales en 2020 (contre 32 % en 2019), étaient la deuxième catégorie de charges. Ces charges correspondent au coût des contrats passés avec des experts et des prestataires de services qui aident l'Organisation à atteindre ses objectifs. La pandémie de COVID-19 a ralenti les activités de santé publique dans les pays, ce qui a entraîné une baisse de 18 % des charges liées à la mise en œuvre directe par rapport à 2019. Le Tableau 3 présente une ventilation des charges au titre des services contractuels.

Tableau 3. Services contractuels par type, en 2019 et en 2020 (en millions USD)

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	En millions USD	
Mise en œuvre directe	246	301
Services contractuels généraux	596	544
Contrats de recherche	35	39
Accords de services spéciaux	82	77
Frais de sécurité, de formation et autres	27	28
Total – Services contractuels	986	988

28. C'est au Siège que la hausse des charges correspondant aux services contractuels a été la plus forte en 2020 en raison de l'augmentation des activités liées à la COVID-19. Dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale, c'est pour les activités liées à la COVID-19 et à l'éradication de la poliomyélite que les plus fortes dépenses ont été engagées, principalement dans le cadre d'accords pour l'exécution de travaux. En ce qui concerne la mise en œuvre directe, 50 % des charges qui s'y rapportent concernaient la Région africaine et 49 % la Région de la Méditerranée orientale, principalement pour des opérations de lutte contre la pandémie de COVID-19 et pour l'éradication de la poliomyélite au Nigéria, au Pakistan, en République démocratique du Congo et au Yémen.

29. Les transferts et les subventions à d'autres entités représentaient 11 % des charges en 2020 (contre 12 % en 2019) et c'était dans la Région africaine et dans la Région de la Méditerranée orientale qu'ils étaient les plus élevés. En raison de la pandémie de COVID-19, l'achat de fournitures et de matériel d'urgence pour des tiers est devenu la principale composante des transferts et des subventions, représentant 38 % du total. Les charges liées aux subventions à d'autres entités nationales dans le cadre d'accords de coopération financière directe ont diminué de 33 % en raison de l'annulation ou du report des campagnes de vaccination et des restrictions imposées aux activités sanitaires sur le terrain.

30. Les charges opérationnelles générales, qui correspondent aux coûts d'exploitation et aux frais de maintenance des bureaux de l'OMS, y compris les dépenses relatives à la location de bureaux et aux services essentiels et aux autres frais de bureau, se sont élevées à 147 millions USD en 2020. Ces frais, principalement engagés au niveau local, représentaient 4 % des charges totales en 2020 (contre 7 % en 2019). C'est dans la Région africaine que les charges opérationnelles générales étaient les plus élevées en raison du grand nombre de bureaux de pays et de programmes. La forte baisse, de près de 30 %, par rapport à 2019, est principalement due à un changement de politique qui a entraîné le reclassement dans les services contractuels de dépenses précédemment incluses dans les charges opérationnelles générales.

31. Les charges relatives aux voyages ont baissé de façon spectaculaire, de 62 %, passant de 222 millions USD en 2019 à 84 millions USD en 2020. Leur part dans les charges globales de l'Organisation a également baissé, passant de 7 % en 2019 à 2 % en 2020. La diminution importante des charges relatives aux voyages est une conséquence directe des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19. En outre, la part des voyages des membres du personnel dans les charges relatives aux voyages a baissé par rapport à 2019 (34 % en 2020 contre 44 % en 2019), tandis que la part des voyages des personnes qui ne sont pas membres du personnel (consultants, participants aux réunions, délégués) a augmenté.

32. Les charges relatives aux fournitures et matériels médicaux ont presque doublé en 2020, représentant 15 % des charges totales contre 8 % en 2019. Cette forte augmentation (524 millions USD en 2020 contre 259 millions USD en 2019) est due en grande partie aux opérations logistiques mises en place par l'OMS afin d'acheter et de livrer rapidement les fournitures et le matériel nécessaires pour faire face à la pandémie de COVID-19.

33. Comme en 2019, l'équipement, les véhicules et le mobilier représentaient en 2020 1 % des charges totales de l'OMS. Bien que la proportion des charges dans cette catégorie soit faible, en valeur absolue, les charges ont augmenté de 14 % en 2020 en raison de l'intensification des activités liées à la riposte à la COVID-19 et à d'autres situations d'urgence.

SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS

Gestion des liquidités et des placements

34. Le Tableau 4 présente le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements fin 2020 et fin 2019.

Tableau 4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en 2019 et en 2020 (en millions USD)

Désignation	Total 2020	Total 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	916	329
Placements à court terme	3 879	3 266
Placements à long terme	137	131
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	4 932	3 726
À déduire : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements détenus pour le compte d'autres entités ¹	946	889
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de l'OMS	3 986	2 837

35. Des sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties financières, dont le risque de crédit est réduit autant que possible en appliquant des limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie et groupe de contreparties liées. Ces modalités sont précisées dans les mandats de placement. Parmi les placements à court terme, 670 millions USD ont été reçus en 2020 pour les activités de riposte à la COVID-19.

36. La plupart des sommes sont investies à court terme afin que des liquidités soient disponibles pour répondre aux besoins programmatiques. Les fonds sont placés dans le cadre de mandats prudents dans le but, avant tout, de préserver le capital. Le retour sur investissement était légèrement moins bon que la valeur de référence. Le rendement des bons du trésor des États-Unis d'Amérique à 6-12 mois est passé de 1,6 % à 0,1 % en mars 2020, car les banques centrales dans le monde ont baissé leur taux d'intérêt et mis en œuvre d'importants programmes de relance pour contrer l'impact économique de la pandémie de COVID-19. Par conséquent, le rendement moyen des placements à court terme en 2020 était de 1,9 %, contre 3,1 % en 2019. Certains fonds servant à financer les passifs à plus long terme sont investis dans des titres, conformément aux recommandations du Comité consultatif sur les placements. Les chiffres indiqués à la note 4.2 des états financiers ne tiennent pas compte des portefeuilles de placements à long terme gérés pour le fonds de l'Assurance-maladie du personnel, qui font l'objet de rapports distincts. Les recettes financières indiquées dans l'état de la performance financière (État II) comprennent des économies de 12,6 millions USD réalisées grâce à l'achat centralisé de 42 devises pour un montant de 439 millions USD.

37. L'Organisation perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de chaque opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de chaque mois. Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux monnaies autres que le dollar des États-Unis et pour gérer les flux de trésorerie à court terme. Ces mesures de gestion du risque de change ont permis de protéger efficacement le budget actuel de l'Organisation de la volatilité des taux de change à court terme. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière.

¹ Trésorerie détenue pour le compte d'entités hébergées (ONUSIDA, Unitaïd, Centre international de calcul et Assurance-maladie du personnel).

Créances

38. Le solde des créances comprend les montants dus par les États Membres au titre des contributions fixées, les montants dus au titre des contributions volontaires ainsi que les autres créances. Au 31 décembre 2020, le montant total dû au titre des contributions fixées s'élevait à 320 millions USD, dont 20 millions USD d'arriérés rééchelonnés (contre 237 millions USD, dont 29 millions USD d'arriérés rééchelonnés, au 31 décembre 2019). Pour plus d'informations sur les arriérés de contributions fixées, voir le document A74/30.

39. Les créances au titre des contributions volontaires s'élevaient à 1,472 milliard USD (contre 1,340 milliard USD fin 2019). La légère augmentation du total des créances est proportionnelle à l'augmentation des produits ; toutefois, pour les accords signés dans le cadre du plan stratégique de préparation et de riposte à la COVID-19, une grande partie des fonds a été transférée au moment de la signature. Par conséquent, les créances représentent environ 40 % de la valeur des produits pour 2020, contre 50 % les années précédentes.

40. Les créances non courantes et les recettes différées correspondent à des fonds dus dans plus d'un an (en 2022 ou plus tard). Globalement, les créances non courantes sont passées de 385 millions USD fin 2019 à 460 millions USD fin 2020. Ce montant est justifié par des accords signés avec 57 contributeurs. Quand ces créances futures et ces recettes différées échoient, les montants correspondants sont inscrits dans les produits de l'exercice en cours. Les produits correspondant aux contributions volontaires et les créances, par contributeur, sont indiquées en détail dans l'annexe au rapport financier.¹

Stocks

41. Les stocks de l'OMS comprennent des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les éléments de stock sont comptabilisés comme des actifs courants jusqu'à leur vente ou leur distribution ou jusqu'à la fin de leur durée de vie utile. En 2020, l'Organisation détenait des stocks dans plus de 90 entrepôts dans 36 pays.

42. Au 31 décembre 2020, l'Organisation détenait des stocks d'une valeur de 144,3 millions USD (contre 59,2 millions USD au 31 décembre 2019), ce qui représente une augmentation de 85,1 millions USD (144 %) par rapport à 2019. De plus, le nombre d'expéditions a augmenté de 319 % en 2020 par rapport à 2019. L'augmentation du nombre d'expéditions et des niveaux de stock s'explique principalement par le soutien à la riposte à la COVID-19 et par la constitution d'un stock plus important de vaccins antipoliomyélitiques.

Immobilisations corporelles

43. Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le mobilier, les agencements et les installations, le matériel informatique et les véhicules que possède l'Organisation.

44. Au 31 décembre 2020, la valeur totale des immobilisations corporelles (nette de l'amortissement cumulé) était de 206,9 millions USD (contre 180 millions USD au 31 décembre 2019). Les éléments des immobilisations corporelles sont indiqués au Tableau 5.

¹ L'annexe au rapport financier (document A74/INF./4) est également disponible à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/> (consulté le 30 mars 2021).

Tableau 5. Synthèse des immobilisations corporelles en 2019 et en 2020

Désignation	2020	2019
	En milliers USD	
Terrains et bâtiments	189 989	161 763
Véhicules et autres moyens de transport	12 267	14 173
Matériel informatique et système de communication	3 094	2 690
Machines et matériel spécialisé	1 487	1 373
Mobilier	74	76
Total	206 911	180 075

45. Les terrains et les bâtiments dont l'Organisation est propriétaire représentent 92 % des immobilisations corporelles. L'augmentation entre 2019 et 2020 est due à la construction, en cours, d'un nouveau bâtiment au Siège. En outre, l'Organisation loue des bureaux et bénéficie de bureaux mis à sa disposition gratuitement par les pays hôtes. Le Tableau 6 récapitule les locaux occupés par l'Organisation.

Tableau 6. Récapitulatif des locaux occupés par l'Organisation

Région	Propriété	Location	Mise à disposition gratuite
Siège	1	1	4
Afrique	3	49	43
Méditerranée orientale	6	33	18
Europe		25	23
Asie du Sud-Est		65	305
Pacifique occidentale	2	7	11
Total	12	180	404

46. Les véhicules représentent 6 % des actifs dont l'Organisation est propriétaire. L'Organisation a entamé un programme de grande ampleur de renouvellement et d'amélioration de la sécurité de son parc de véhicules, dans le cadre duquel les véhicules peu efficaces seront remplacés par des véhicules plus sûrs et plus économiques. Ceci devrait faire baisser les charges opérationnelles et réduire l'impact environnemental. L'utilisation de dispositifs de suivi et l'instauration d'une formation des chauffeurs devraient améliorer la sécurité et faire baisser le nombre d'accidents dans lesquels des véhicules de l'OMS sont impliqués.

PASSIFS

Passifs relatifs au personnel

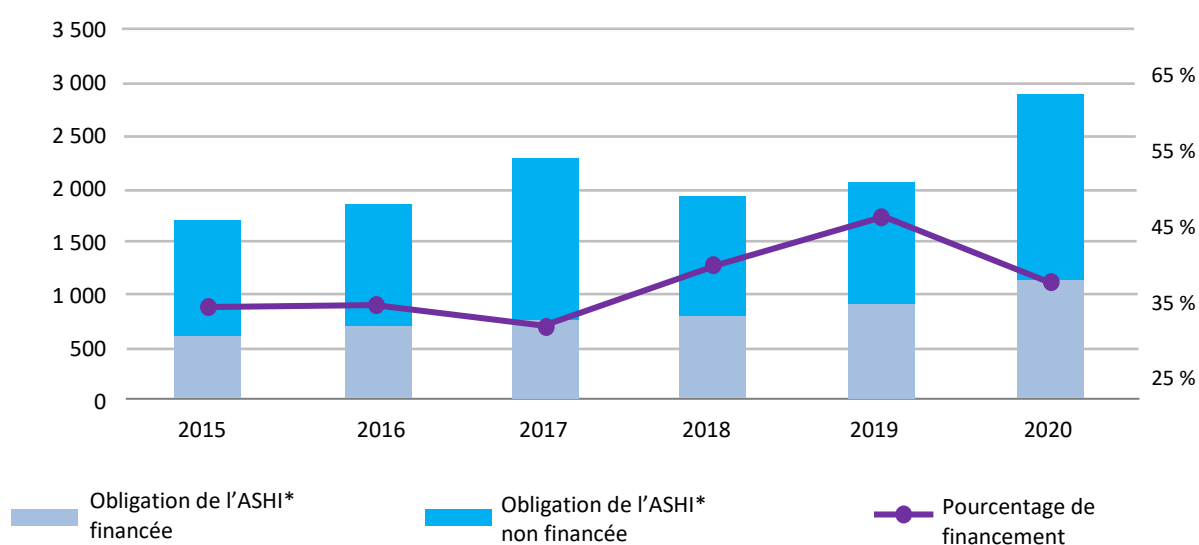
47. Selon les dernières projections actuarielles, le montant total nécessaire pour régler les passifs actuels relatifs au personnel s'élevait à 85 millions USD. On estime que 1,860 milliard USD supplémentaire sera nécessaire pour régler les passifs non courants futurs relatifs au personnel (ce qui donne un total de 1,945 milliard USD). Ces passifs correspondent aux dépenses actuelles et futures de l'Assurance-maladie du personnel, et aux dépenses attendues au titre des congés annuels non pris, de l'indemnité de rapatriement, des frais de voyage et des frais de déménagement à l'occasion du rapatriement.

48. En 2020, le passif (non financé) du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités a augmenté de 651 millions USD, principalement en raison de la conjoncture défavorable actuelle. Les soldes des congés annuels ont augmenté de 30 millions USD, car les membres du personnel n'ont pas pu prendre leurs congés comme prévu en raison des restrictions aux voyages imposées par la COVID-19. De plus, à titre provisoire, la limite normale des soldes de congés annuels pouvant être reportés a été relevée à la fin de l'année, ce qui a entraîné une augmentation du passif. La note 4.12 relative au solde des créances sur le personnel présente l'ensemble du passif.

49. Le passif de l'Assurance-maladie du personnel est le principal élément des passifs relatifs au personnel. L'Assurance-maladie du personnel, qui rembourse les frais médicaux engagés par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille, couvre plus de 32 700 participants. Le fonds de l'Assurance-maladie du personnel fait l'objet d'un rapport financier distinct et est soumis à une vérification du Commissaire aux comptes.¹

50. Selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2020, le passif futur de l'Assurance-maladie du personnel était estimé à 2,880 milliards USD (contre 2,031 milliards USD en 2019), dont 1,145 milliard USD (36 %) est financé. Le financement total a augmenté de 198 millions USD (21 %) par rapport à 2019. L'augmentation du passif est principalement due à la conjoncture économique actuelle (baisse des taux d'intérêt, inflation, etc.) ; toutefois, il ne s'agit pas d'une tendance durable. La Figure 10 montre le passif financé de 2015 à 2020.

Figure 10. État du financement du passif de l'Assurance-maladie du personnel, 2015-2020 (en millions USD)



* ASHI – Régime d'assurance-maladie du personnel retraité

ACTIF NET/SITUATION NETTE

51. L'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et les notes qui s'y rapportent donnent des informations sur les soldes des fonds au 31 décembre 2020, sur l'évolution de ces soldes en 2020 et sur le solde depuis le 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, l'actif net/situation nette (à reporter) s'établissait à 2,589 milliards USD (contre 2,136 milliards USD au 31 décembre 2019).

52. L'actif net/situation nette du fonds général s'élevait à 3,732 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 1,049 milliard USD par rapport au solde de clôture de 2019, qui était de 2,683 milliards USD. Ces fonds correspondent à des accords de contribution enregistrés, mais dont les sommes correspondantes n'ont pas encore été dépensées (voir la note 6.1).

53. Le solde négatif de l'actif net/situation nette attribuable à « États Membres – Autres », qui s'élève à 1,212 milliard USD (contre 606 millions USD au 31 décembre 2019), est principalement dû aux passifs à long terme non financés de l'Assurance-maladie du personnel (voir les paragraphes 45 à 48 ci-dessus).

¹ Le rapport concernant le fonds de l'Assurance-maladie du personnel est disponible à l'adresse https://www.who.int/about/finances-accountability/reports/SHI_Annual_Report_2019.pdf?ua=1 (consulté le 30 mars 2021).

CONCLUSION

54. L'année 2020 a été extraordinairement difficile. Partout dans le monde, les pays ont dû faire face à des crises de santé publique inattendues et sans précédent et aux conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. L'OMS a également été confrontée à d'importantes difficultés financières et programmatiques. Malgré les obstacles, l'Organisation a pu soutenir davantage les États Membres en renforçant les programmes sanitaires existants et en lançant de nouvelles initiatives, telles que la mise en place de chaînes d'approvisionnement en équipements de protection individuelle et en dispositifs médicaux. Ce niveau d'activité accru en 2020 explique les résultats financiers de l'Organisation et le fait que les niveaux de produits et de charges soient les plus élevés de l'histoire de l'OMS. L'augmentation des investissements peut être considérée comme une preuve de confiance dans la capacité de l'OMS à mener une riposte efficace contre la pandémie partout dans le monde, et comme une reconnaissance de la place particulière qu'occupe l'Organisation pour soutenir directement les pays. Le niveau exceptionnellement élevé des charges montre que l'Organisation est capable d'accomplir sa mission dans des circonstances extrêmement difficiles. La pandémie continuera d'avoir des conséquences financières pour l'Organisation en 2021 mais ce rapport complet et conforme témoigne de la résilience et de l'adaptabilité des systèmes financiers et de redevabilité de l'OMS ainsi que des capacités et de l'engagement du personnel de l'Organisation. Ce rapport renforce également l'engagement continu de l'OMS en faveur de l'ouverture, de la redevabilité et de la clarté dans ses rapports financiers et programmatiques.

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 30 mars 2021

Déclaration sur le contrôle interne (2020)

Étendue de la responsabilité

En tant que Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je dois rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses programmes. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, je suis tenu d'établir un système efficace de contrôle intérieur, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, j'ai délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, à la Directrice générale adjointe, aux Directeurs exécutifs, à la Cheffe de Cabinet, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

Objet du contrôle interne

Le système de contrôle interne vise à gérer les risques à un niveau acceptable et non à éliminer tous les risques de non-réalisation des résultats escomptés et des objectifs. En conséquence, il ne peut fournir que des garanties d'efficacité raisonnables, mais non absolues. Le système de contrôle interne est basé sur un processus permanent destiné à recenser, évaluer, hiérarchiser et gérer de manière efficace, rationnelle et économique les risques par rapport aux objectifs de l'Organisation.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des activités de l'OMS. Il incombe donc à la direction de l'OMS à tous les niveaux :

- de créer un environnement et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs, y compris le risque de fraude ou de corruption ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour gérer les risques associés à toute exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'OMS est un processus continu mis en œuvre à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

Cette cinquième déclaration de l'OMS sur les processus de contrôle interne s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2020.

Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère dans plus de 150 pays, parfois dans un environnement très difficile, et elle est donc exposée à des situations où le niveau de risque est élevé, y compris en ce qui concerne la sécurité des employés et la possibilité pour l'Organisation d'appliquer des normes de contrôle interne de haut niveau. Les situations très différentes selon les pays exigent d'adopter des profils de risque et des approches différenciés. Aux niveaux des Régions, des bureaux de pays, des divisions et des départements de l'OMS, les risques sont consignés dans un registre officiel qui est régulièrement examiné par les responsables et transmis aux niveaux supérieurs, le cas échéant.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

Le cadre de responsabilisation, la politique de gestion des risques institutionnels et le cadre de contrôle interne sont des systèmes et structures essentiels pour veiller à ce que l'Organisation s'acquitte de son mandat et atteigne ses objectifs. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l'Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l'Organisation puisse mener ses activités efficacement.

L'OMS a utilisé, pour la sixième année consécutive, des listes d'autoévaluation pour le contrôle interne, complétées par chaque bureau de pays et département de l'Organisation. Ce sont des outils essentiels pour évaluer l'état et l'efficacité des contrôles internes et pour souligner l'importance des problèmes qui relèvent du contrôle interne.

La politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS incorpore la gestion du risque dans des cycles de planification et de budgétisation stratégiques et opérationnels, ainsi que dans des cadres de responsabilisation et de contrôle internes. Il s'agit principalement de faire en sorte que tous les risques inhérents au fonctionnement de l'Organisation soient exactement compris et que la stratégie choisie pour les gérer soit appropriée. L'Organisation s'attache à progresser dans la maturité de la gestion des risques : elle continue à sensibiliser son personnel à la gestion des risques et elle a pris des mesures pour renforcer les capacités en conséquence, notamment pour les opérations menées dans les situations d'urgence.

En 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné d'énormes difficultés et a souligné toute l'importance de la notion de gestion des risques. Elle a montré que la gestion proactive des risques reste essentielle pour bien se préparer quand la situation est incertaine et pour améliorer la résilience. Dans ce contexte, les bureaux de pays et les départements de l'OMS ont continué à recenser et à évaluer les risques en fonction de leur impact probable et de leur probabilité et à établir des plans pour y faire face. Ce processus de gestion des risques de bas en haut est complété par une phase de transmission et de validation de haut en bas. Au niveau mondial, les problèmes les plus importants auxquels l'OMS est confrontée pour s'acquitter de son mandat sont consignés sur un registre institutionnel des risques (principaux risques pour l'OMS). Un rapport annuel est ensuite présenté aux États Membres par l'intermédiaire du Conseil exécutif.

En tant que Directeur général de l'Organisation, il m'incombe en dernier ressort d'évaluer les risques associés à la mise en œuvre du programme général de travail et des activités de l'OMS dans leur ensemble. Je suis assisté dans cette tâche par les Directeurs régionaux, la direction et le Comité sur les risques de l'OMS. Ce comité joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principaux risques soient repérés et traités de manière efficace. Je suis également aidé par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, qui facilite et oriente le processus de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. Parallèlement, comme le souligne la politique de gestion des risques institutionnels de l'OMS, il incombe à chaque membre du personnel de l'Organisation de repérer les risques au niveau auquel il travaille.

Examen de l'efficacité des contrôles internes

Mon examen de l'efficacité des mécanismes de contrôle interne de l'OMS repose sur les éléments qui suivent.

- a) Une lettre de représentation annuelle. Cette lettre, qui est examinée et approuvée par l'ensemble des Directeurs régionaux, des Directeurs généraux adjoints et des Sous-Directeurs généraux, confirme l'importance de veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place et donne d'autres assurances. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte dans la vérification annuelle des comptes et dans les états financiers.
- b) La liste d'autoévaluation des contrôles internes, qui est complétée et soumise par tous les bureaux de pays et les départements de l'OMS. Chaque responsable d'un bureau de pays ou d'un département se sert de la liste pour examiner les principaux contrôles et évaluer la conformité. Malgré les difficultés qu'a entraînées la pandémie de COVID-19, l'autoévaluation de 2020 a permis de conclure que les contrôles

internes étaient globalement solides. Dans l'ensemble de l'Organisation, c'est dans le domaine de la surveillance que l'on a repéré la plupart des possibilités d'amélioration, principalement en raison des restrictions imposées par la COVID-19, qui limitent les activités de surveillance telles que les examens de conformité des pays, les vérifications sur place et d'autres mécanismes d'assurance.

c) Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne. Ces rapports, établis dans le cadre du plan de contrôle interne pour 2020, donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles et comportent des recommandations en vue d'améliorations. Les principales conclusions de ces rapports sont résumées dans le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes à l'Assemblée de la Santé. Les rapports de vérification peuvent être consultés par les États Membres sur demande.

d) Les rapports établis par le Commissaire aux comptes de l'OMS. Le Commissaire aux comptes assure un contrôle indépendant du respect par l'OMS du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Le Commissaire aux comptes présente ses principales conclusions, observations et recommandations aux organes directeurs. Le mandat du nouveau Commissaire aux comptes (le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde) a débuté après la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé. En 2020, il a réalisé des vérifications dans quatre bureaux de pays de l'OMS (Afghanistan, Éthiopie, Iraq et Soudan du Sud) et une vérification des activités du Programme de gestion des situations d'urgence sanitaire dans le cadre de la COVID-19. Pour plus d'informations, voir le rapport du Commissaire aux comptes à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé (document A74/34).

e) Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ce comité examine tous les rapports de vérification des comptes, les rapports sur les risques ainsi que les rapports financiers et les autres informations concernant le cadre de contrôle. Les rapports du Comité sont présentés au Conseil exécutif, qui repère les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et donne des conseils sur la manière de pallier les faiblesses relatives à la gestion des risques et aux questions financières et relevant du contrôle interne.

Principaux problèmes relevés concernant les risques

Après que chaque bureau de pays ou département de l'OMS a complété le registre des risques en 2020, le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique a examiné les résultats consolidés, qui ont ensuite été présentés au Comité sur les risques de l'OMS. Après examen, j'en ai conclu que quelques-uns des principaux risques auxquels l'Organisation fait actuellement face sont ceux résumés dans le tableau ci-dessous.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Incapacité à gérer de manière adéquate plusieurs situations d'urgence de niveau 3 simultanées ou consécutives	<ol style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de la nouvelle politique de renforcement des moyens, déploiement de personnes inscrites sur la liste d'urgence et application continue de procédures pour les situations d'urgence. Mise en œuvre de modes opératoires normalisés dans les situations d'urgence et mise au point d'un ensemble d'outils opérationnels. Renforcement des capacités nationales et internationales pour que les fonctions essentielles soient déployées et mises en œuvre.
Incapacité d'éradiquer la poliomyélite d'ici à 2023	<ol style="list-style-type: none"> Adaptation du programme en fonction des ressources disponibles et partage des coûts de la riposte à la flambée entre les pays touchés, conformément à la décision EB146(11). Renforcement de la gestion des vaccins, y compris de la prévision des besoins et du financement, afin d'assurer des stocks suffisants et de soutenir les capacités d'intervention des pays. Transfert des fonctions de base dans les pays à moindre risque vers d'autres programmes de base de l'OMS ou des ressources nationales. Mobilisation de ressources avec argumentaires d'investissement aux trois niveaux de l'Organisation et maintien de la confiance des donateurs grâce à un programme renforcé et rentable et à la transparence financière.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Cyberattaques – piratage ou utilisation abusive des actifs numériques de l’OMS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuite du projet de solution intégrée pour la cybersécurité. 2. Amélioration de la plateforme de sensibilisation à la cybersécurité pour y inclure une approche fondée sur les rôles. 3. Mise en œuvre et mise à jour continues de la politique et des mécanismes de gouvernance relatifs à la cybersécurité.
Continuité des activités – opérations de l’OMS compromises en raison d’un grave incident de sécurité (par exemple une flambée épidémique, une attaque terroriste, un incident de sécurité ou une catastrophe naturelle)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des plans de continuité des activités pour le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays grâce à des exercices de simulation. 2. Niveau plus élevé de continuité des services informatiques grâce à l’adoption de services sur le cloud, de services de collaboration en ligne et de mesures permettant d’effectuer toutes les tâches à distance (par exemple matériel, plateformes de réunion à distance). 3. Mise en œuvre partout d’un processus continu de gestion des risques pour la sécurité dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.
Sécurité – incapacité à gérer efficacement les risques pour la sécurité dans le cadre des opérations de l’OMS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place et utilisation d’une structure de gouvernance de la sécurité à l’échelle de l’Organisation. 2. Élaboration d’une stratégie, d’un plan opérationnel et d’un cadre de surveillance des mesures relatives à la gestion des risques pour la sécurité. 3. Mise au point d’un mécanisme de financement durable des mesures de préparation et de riposte en matière de sécurité dans le cadre des programmes et de la hiérarchisation des fonds disponibles selon les risques pour couvrir les besoins des opérations sur le terrain.
Protection de la vie privée et des données – fuite et utilisation abusive de données personnelles identifiables et d’informations confidentiels de l’OMS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre de la politique de protection des données, d’une politique mondiale de conservation et de stockage des données et de la structure de gouvernance connexe pour la surveillance et la conformité. 2. Élaboration et mise en œuvre de lignes directrices opérationnelles conformes à la Politique de protection des données. 3. Instauration d’un programme de formation des membres du personnel de l’OMS sur la protection de la vie privée et des données.
Actes d’exploitation et abus sexuels commis par des membres du personnel de l’OMS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction d’une nouvelle politique relative aux comportements inappropriés. 2. Création d’une commission indépendante sur les allégations d’exploitation et d’abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola. 3. Renforcement de la prévention de l’exploitation et des abus sexuels aux trois niveaux de l’Organisation, conformément à la décision EB148(4).
Mise en œuvre d’activités programmatiques – ressources insuffisantes pour financer le treizième programme général de travail, 2019-2023, et obtention de résultats limités dans les pays en raison des restrictions imposées par la COVID-19	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobilisation ciblée des ressources comprenant quatre piliers : i) les partenaires gouvernementaux établis ; ii) les partenaires philanthropiques ; iii) les fonds, les banques internationales de développement et les organisations multilatérales ; et iv) le financement novateur et les activités génératrices de recettes. 2. Transformation de la mobilisation des ressources, de la communication et des partenariats dans le cadre d’une fonction de relations extérieures intégrée. 3. Atténuation des conséquences de la COVID-19 sur la mise en œuvre d’activités dans les pays : i) reprogrammation et des activités prévues, selon un ordre de priorité différent ; ii) organisation de réunions, de missions, de formations et de soutien en ligne pour les pays ; iii) engagement d’entrepreneurs locaux pour assurer l’appui aux pays, avec le soutien de spécialistes et de consultants internationaux intervenant en ligne pour remédier aux problèmes de mobilité ; iv) collaboration accrue avec les partenaires locaux et forte implication des centres collaborateurs de l’OMS.

Chacun des risques susmentionnés a été examiné par le Comité de l’OMS sur les risques et par les personnes chargées de les gérer afin que les mesures voulues soient prises.

Déclaration

Le contrôle interne, s'il fonctionne efficacement et aussi bien conçu soit-il, a des limitations inhérentes, y compris des possibilités de contournement. Il ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Je suis résolu à remédier à toute déficience des contrôles internes qui pourra être relevée pendant l'année et portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, il n'existe pas de carence de nature à empêcher le Commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni de problème majeur qu'il conviendrait d'évoquer dans le présent document pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2020 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers.

[Signature]

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 30 mars 2021

Original : anglais

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers – le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2020 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.

[Signature]

Daniel John Walter
Contrôleur financier par intérim

[Signature]

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 30 mars 2021

Lettre d'envoi

Original : anglais

Girish Chandra Murmu

Sceau

**CONTRÔLEUR ET
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

LETTRE D'ENVOI

1^{er} avril 2021

Madame/Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé le rapport du Commissaire aux comptes et son opinion sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 décembre 2020.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

[Signature]

Girish Chandra Murmu

Président de la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé

Organisation mondiale de la Santé

Genève, Suisse

Opinion du Commissaire aux comptes

Original : anglais

Girish Chandra Murmu

Sceau

**CONTRÔLEUR ET
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DES COMPTES DE L'INDE**

**OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'INTENTION
DE LA SOIXANTE-QUATORZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ
SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2020**

1^{er} avril 2021

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-dessus, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé. Tous les points qui figurent dans le rapport ont été communiqués aux membres du personnel concernés et à la direction de l'Organisation.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

[Signature]

Girish Chandra Murmu

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus

Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
20, Avenue Appia
CH-1211
Genève 27, Suisse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2020 ainsi que l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (État III), le tableau des flux de trésorerie (État IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2020, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans les états financiers vérifiés de l'OMS pour 2020, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

b) nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;

c) nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;

d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport ;

e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l'OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l'Organisation.

Conformément à l'article XIV du Règlement financier de l'OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l'Organisation.

[Signature]

Girish Chandra Murmu

**Contrôleur et Vérificateur général des
comptes de l'Inde**

1^{er} avril 2021

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	915 947	328 696
Placements à court terme	4.2	3 879 420	3 259 451
Créances courantes	4.3	1 264 871	1 160 754
Créances sur le personnel	4.4	13 105	12 834
Stocks	4.5	144 321	59 185
Paiements anticipés et dépôts	4.6	111 797	55 874
Total des actifs courants		6 329 461	4 876 794
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.3	460 065	385 107
Placements à long terme	4.2	136 702	130 556
Immobilisations corporelles	4.7	206 911	180 075
Actifs incorporels	4.8	3 734	2 231
Total des actifs non courants		807 412	697 969
TOTAL DES ACTIFS		7 136 873	5 574 763
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.9	96 496	71 274
Dettes	4.10	45 660	62 326
Dettes envers le personnel	4.11	1 564	1 132
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	84 782	55 199
Recettes différées courantes	4.13	554 993	368 486
Passifs financiers	4.2	183 855	179 837
Autres passifs courants	4.14	157 715	100 746
Passifs interentités	4.15	946 225	889 192
Emprunts à long terme – courants	4.16	3 848	613
Total des passifs courants		2 075 138	1 728 805
Passifs non courants			
Emprunts à long terme – non courants	4.16	151 691	125 131
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.12	1 859 772	1 194 424
Recettes différées non courantes	4.13	460 065	385 107
Autres passifs non courants	4.17	248	4 806
Total des passifs non courants		2 471 776	1 709 468
TOTAL DES PASSIFS		4 546 914	3 438 273
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Fonds général	6.1	3 732 066	2 683 439
États Membres – autres	6.2	(1 211 736)	(606 303)
Fonds fiduciaires	6.3	69 629	59 354
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		2 589 959	2 136 490
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		7 136 873	5 574 763

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
PRODUITS	5.1		
Contributions fixées		465 946	490 294
Contributions volontaires		3 704 226	2 491 819
Contributions volontaires de biens et services		79 712	89 969
Autres produits		49 450	44 041
Total des produits		4 299 334	3 116 123
CHARGES	5.2		
Dépenses liées au personnel		1 388 814	990 606
Fournitures et matériels médicaux		523 590	259 385
Services contractuels		986 126	988 322
Transferts et subventions		389 147	380 665
Voyages		83 900	222 369
Charges opérationnelles générales		147 297	209 027
Équipement, véhicules et mobilier		30 301	26 327
Dépréciation et amortissement		12 023	11 100
Total des charges		3 561 198	3 087 801
Recettes financières	5.3	86 337	61 616
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE		824 473	89 938

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé**État III. État des variations de l'actif net/situation nette***Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)*

Désignation	Notes	31 décembre 2020	Autres ajustements (voir la note 4.12)	Excédent/(déficit)	31 décembre 2019
Fonds général	6.1	3 732 066		1 048 627	2 683 439
États Membres – autres	6.2	(1 211 736)	(371 004)	(234 429)	(606 303)
Fonds fiduciaire	6.3	69 629		10 275	59 354
TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE		2 589 959	(371 004)	824 473	2 136 490

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT		
DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	824 473	89 938
Dépréciation et amortissement	12 023	11 100
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	(44 039)	(67 948)
(Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme	2 364	1 778
(Augmentation)/diminution des créances courantes	(104 117)	(53 575)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	(271)	222
(Augmentation)/diminution des stocks	(85 136)	(21 712)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	(55 923)	(25 184)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	(74 958)	(178 849)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	25 222	(15 380)
Augmentation/(diminution) des dettes	(16 666)	17 836
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	432	(201)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	29 583	2 813
Augmentation/(diminution) des recettes différées – courantes	186 507	(8 104)
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	56 969	25 520
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	57 033	(34 753)
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	294 344	(3 884)
Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes	74 958	178 849
Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants	(4 558)	2 500
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	1 178 240	(79 034)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS		
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	44 039	67 948
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	(619 969)	43 871
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	(6 146)	(10 031)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	4 018	78 426
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(37 747)	(65 515)
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels	(2 615)	(1)
Flux de trésorerie nets provenant des placements	(618 420)	114 698
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants	3 235	7
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants	24 196	50 018
Flux de trésorerie nets provenant du financement	27 431	50 025
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	587 251	85 689
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	328 696	243 007
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	915 947	328 696

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Budget programme 2020-2021	Charges 2020	Total des charges	Différence entre le budget programme et les charges	Exécution (%)
Priorité stratégique					
1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	1 358 770	557 027	557 027	801 743	41 %
2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	888 845	262 558	262 558	626 287	30 %
3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	431 079	108 194	108 194	322 885	25 %
4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	1 090 006	444 611	444 611	645 395	41 %
Éradication de la poliomyélite, opérations d'urgence et appels, et programmes spéciaux	2 071 700	1 690 905	1 690 905	380 795	82 %
Total	5 840 400	3 063 295	3 063 295	2 777 105	52 %

Différences de base			
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts		6 221	6 221
Dispositions spéciales		1 737	1 737
Autre utilisation hors du budget programme		37 943	37 943
Total des différences de base		45 901	45 901
Différences de calendrier			
Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme		75 199	75 199
Total des différences de calendrier		75 199	75 199
Total des charges au fonds général		3 184 395	3 184 395
Différences relatives aux entités			
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire		297 091	297 091
Charges en nature (biens et services)		79 712	79 712
Total des différences relatives aux entités		376 803	376 803
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)		3 561 198	3 561 198

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Notes concernant les états financiers

Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse). L'OMS a également six bureaux régionaux et plus de 150 bureaux de pays.

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)
- Unitaïd ;
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;
- Centre international de calcul (CIC) ;
- Assurance-maladie du personnel (SHI).

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaïd, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été préparés conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été préparés selon l'hypothèse que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis d'Amérique et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative¹ est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

États financiers

Conformément à la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements sont classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; ou iii) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

¹ Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la Norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants. Compte tenu du grand nombre de titres dans chaque portefeuille, il peut y avoir à tout moment une minorité de titres dont l'échéance diffère de l'horizon temporel des objectifs du portefeuille.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif. Au 31 décembre 2020, l'Organisation n'avait aucun placement détenu jusqu'à échéance.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant

le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à 5000 USD sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. La dépréciation des immobilisations corporelles est examinée chaque année afin de veiller à ce que la valeur comptable soit toujours considérée comme recouvrable. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	Sans objet
Constructions – définitives	60
Constructions – provisoires	5
Mobilier, agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées sur toute la durée de vie restante de l'actif lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont la valeur dépasse le seuil préétabli de 100 000 USD sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste

valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des logiciels acquis auprès de tiers est comprise entre deux et six ans.

Les immobilisations incorporelles de l'OMS sont censées avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où elles ne sont ni vendues ni transférées à la fin de leur vie utile. La dépréciation des immobilisations incorporelles est examinée chaque année. Certaines immobilisations incorporelles peuvent avoir une vie utile plus courte.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures comptables et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence pour les contrats de location dont la valeur est supérieure à 50 000 USD par an.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ; et
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

2.12 Passif interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

2.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.15 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Les recettes différées sont présentées comme courantes si elles sont dues dans un délai d'un an et comme non courantes si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

2.16 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la Norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et la Norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque l'accord est dit « assorti de conditions », l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est enregistré comme recette différée. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Le produit et la charge correspondante sont comptabilisés la même année.

2.17 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.18 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses ;

- **fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des recettes de l'imposition du personnel, les montants crédités étant affectés aux États Membres au prorata de leurs contributions pour l'exercice concerné. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10 ;
- **fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement ;
- **fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
 - compte des contributions volontaires de base,
 - fonds des contributions volontaires de base,
 - fonds des contributions volontaires à objet désigné,
 - fonds de réserve pour les situations d'urgence. Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain,
 - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR),
 - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP),
 - fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration,
 - compte spécial de frais généraux,
 - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises et fonds de réserve pour les situations d'urgence,
 - fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d'enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l'évaluation de la qualité, de l'innocuité et de l'efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification,
 - fonds pour la chaîne d'approvisionnement. Ce fonds a été créé pour gérer l'initiative en faveur de la chaîne d'approvisionnement dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19. Il sert à enregistrer et à rapporter les ventes de stocks à des tiers.

États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l'Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l'ajustement des actifs fixes, l'ajustement des

constructions en cours, l'amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change ;

- **fonds d'entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'entreprise comprend ce qui suit :
 - **fonds pour l'assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d'autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d'accident ou de maladie,
 - **fonds pour les concessions.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités des concessionnaires. Il est alimenté par les sommes payées par les concessionnaires pour les locaux, le matériel, les services essentiels et l'utilisation des installations mises à leur disposition par l'Organisation,
 - **fonds pour les locations de garages.** Ce fonds a été créé principalement pour comptabiliser les activités liées à l'entretien d'un garage à Genève. Il est alimenté par les sommes payées par les membres du personnel concernés pour avoir le droit d'utiliser le garage,
 - **fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis.** Ce fonds a été créé en 2018 pour gérer les opérations du Centre mondial de conférences et de formation de Tunis. Des produits y sont versés et des charges prélevées pour l'organisation de réunions et de conférences,
 - **fonds pour les polices d'assurance.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités liées aux polices d'assurance commerciale. Il est alimenté par les prestations reçues au titre des polices d'assurance commerciale applicables,
 - **fonds des contributions en nature.**¹ Ce fonds a été créé pour comptabiliser les contributions en nature,
 - **fonds de roulement des ventes.**² Ce fonds a été créé pour comptabiliser les activités relatives aux publications,
 - **fonds pour les achats remboursables.**³ Ce fonds a été créé pour comptabiliser et rapporter les achats effectués pour le compte des États Membres ou d'autres organisations des Nations Unies,
 - **fonds pour les services partagés.** Ce fonds a été créé en 2018 pour enregistrer et rapporter les produits et les charges correspondant aux services partagés avec d'autres institutions des Nations Unies qui sont gérés par l'OMS ;
- **fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend ce qui suit :
 - **fonds du prêt à la construction.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter un prêt du Gouvernement suisse destiné à couvrir les dépenses liées à la construction d'un nouveau bâtiment à Genève ; Il est alimenté par un prêt du Gouvernement suisse,
 - **fonds pour le recouvrement du coût des services en interne.** Ce fonds a été créé pour comptabiliser la prestation de services entre départements de l'Organisation,

¹ Les opérations du fonds des contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

² Conformément aux résolutions WHA22.8 (1969) et WHA55.9 (2002) de l'Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination, de films, de vidéos, de DVD et d'autres matériels d'information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l'impression.

³ Les opérations du fonds pour les achats remboursables sont des opérations avec contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d'année est nul (voir la note 2.16).

- **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information,
- **fonds pour la technologie de l'information.** Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de technologie de l'information. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),
- **fonds pour les stagiaires.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses opérationnelles du programme de stages. Il est alimenté par un montant payé par les départements qui engagent des stagiaires,
- **fonds immobilier.** Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est alimenté principalement par une ouverture de crédits au budget ordinaire. Il est aussi crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (en dehors de la location de garages et des recettes provenant des concessions au Siège) et alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs,

Ce fonds a été créé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains, le cas échéant, et aux réparations importantes des actifs immobiliers dont l'Organisation est propriétaire. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

- **fonds pour la maternité.** Ce fonds a été créé en 2018 pour faciliter le remplacement temporaire des membres du personnel en congé de maternité. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
- **fonds pour la mobilité.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités liés à la mobilité du personnel, tels que la prime d'affectation et la prime de réaffectation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
- **fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités pour le personnel, tels que le congé dans les foyers et l'indemnité pour frais d'études des enfants. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
- **fonds pour l'occupation des postes.** Ce fonds a été créé pour couvrir les charges institutionnelles et administratives de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
- **fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite.** Ce fonds a été créé pour gérer les passifs relatifs au personnel qui résulteront de la clôture du programme de lutte contre la poliomyélite,
- **fonds de l'Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l'Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités,
- **fonds pour la sécurité.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses liées à la sécurité. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),
- **fonds spécial d'indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d'indemnisation en cas d'accident ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l'emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs,

- **fonds pour la reconstitution des stocks.** Ce fonds a été créé pour faciliter les achats à effectuer dans les situations d'urgence, principalement pour la Région de la Méditerranée orientale,
- **fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l'OMS en tant que dépositaire ou agent d'exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l'Organisation et dont le budget n'est pas approuvé par l'Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n'a pas contribué au budget programme 2020-2021, contenait au 31 décembre 2020 les éléments suivants :

- Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;
- fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé ;
- fonds de l'Association du personnel ;
- fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- fond du Projet spécial élargi pour l'élimination des maladies tropicales négligées ;
- Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé.

2.19 Informations sectorielles

Comme l'exigent les Normes IPSAS, l'OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L'utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l'allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau, car c'est ainsi que le budget programme de l'OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.21 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2020-2021 en adoptant la résolution WHA72.1 (2019). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

Il n'y a aucune information à rapporter dans le cadre de cette note.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Le tableau ci-dessous indique la trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Bureau		
Siège	146 563	64 772
Bureau régional de l'Afrique	26 364	31 559
Bureau régional de la Méditerranée orientale	19 520	11 779
Bureau régional de l'Europe	743	1 557
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	1 545	9 338
Bureau régional du Pacifique occidental	3 453	3 209
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	198 188	122 214
Siège	717 759	206 482
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	717 759	206 482
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	915 947	328 696

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

Les principaux objectifs de l'OMS en matière de placement sont, par ordre décroissant de priorité :

- la préservation du capital ;
- le maintien d'une liquidité suffisante afin de pouvoir régler les dettes à échéance ; et
- l'optimisation de la rentabilité des placements.

La politique de l'Organisation en matière de placements correspond à la nature des fonds, qui peuvent être détenus à court terme pour financer la mise en œuvre des programmes sanitaires en suspens ou à plus long terme pour le règlement de passifs.

Les placements de l'OMS incluent des fonds gérés pour d'autres entités (voir la note 4.15). Les montants totaux placés pour le compte d'autres entités sont les suivants.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel	215 435	132 392
Centre international de calcul	33 359	28 899
Unitaid	499 452	570 844
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	197 979	157 057
Total des passifs interentités	946 225	889 192

Le tableau ci-après fournit une analyse des placements de l'Organisation.

Placements et instruments financiers (en milliers USD)

Désignation	Fonds gérés en interne	Fonds gérés en externe						Contrats de couverture du risque de change	Total général au 31 décembre 2020	Total général au 31 décembre 2019
	Dépôts à terme et trésorerie	Portefeuille à court terme A	Portefeuille à court terme B	Portefeuille à court terme C	Portefeuille à court terme D	Portefeuille à long terme	Total			
Placements relevant des actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	586 258	66 416	15 129	27 622	22 333	1	131 501		717 759	206 482
Placements à court terme										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	875	1 814	165	1	383		2 363	20 566	23 804	11 872
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale		932 304	160 442	573 204	862 151		2 528 101		2 528 101	1 952 126
Dépôts bancaires et autres créances	1 314 224	7 912	701	1 497	3 181		13 291		1 327 515	1 295 453
Total des placements à court terme	1 315 099	942 030	161 308	574 702	865 715		2 543 755	20 566	3 879 420	3 259 451
Total des placements relevant des actifs courants	1 901 357	1 008 446	176 437	602 324	888 048		2 675 256	20 566	4 597 179	3 465 933
Placements relevant des actifs non courants										
Placements à long terme										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale						136 702	136 702		136 702	130 556
Total des actifs à long terme							136 702		136 702	130 556
Placements relevant des actifs non courants							136 702		136 702	130 556
Passifs financiers relevant des actifs courants										
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – à des fins de transaction	(19 746)	(5 237)			(4 021)		(9 258)	(34 716)	(63 720)	(31 522)
Dettes et sommes accumulées		(115 040)	(5 095)				(120 135)		(120 135)	(148 315)
Total des passifs financiers	(19 746)	(120 277)	(5 095)		(4 021)		(129 393)	(34 716)	(183 855)	(179 837)
Total des passifs financiers relevant des actifs courants	(19 746)	(120 277)	(5 095)		(4 021)	136 702	(129 393)	(34 716)	(183 855)	(179 837)
Total des placements – net	1 881 611	888 169	171 342	602 324	884 027	136 702	2 682 565	(14 150)	4 550 026	3 416 652

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaire en suspens sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. Fin 2020, le portefeuille de placements détenus jusqu'à échéance ne comportait aucun placement. La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2020, mais dont le règlement est intervenu après.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	23 804	11 872
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	2 528 101	1 952 126
Dépôts bancaires et autres créances	1 327 515	1 295 453
Total des placements à court terme	3 879 420	3 259 451

Dépôts à terme

Les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Pour ces dépôts en devises, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts à terme en dollars des États-Unis	1 000 000	625 000
Dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis	312 856	748 664
Total des dépôts à terme	1 312 856	1 373 664

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. La majorité de ces actifs financiers sont placés dans un fonds obligataire mondial géré en externe.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	136 702	130 556
Total des placements à long terme	136 702	130 556

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2020 et réglés après cette date.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	63 720	31 522
Dettes et sommes accumulées	120 135	148 315
Total des passifs financiers	183 855	179 837

Hierarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations de gré à gré sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

Désignation	Niveau 1	Niveau 2	Total
	en milliers USD		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	96 555		96 555
Placements à court terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction		21 932	21 932
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	2 183 607		2 183 607
Total des placements à court terme	2 183 607	21 932	2 205 539
Placements à long terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	136 702		136 702
Passifs financiers			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction		(59 696)	(59 696)
Total	2 416 864	(37 764)	2 379 100

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

Placements à court terme. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Placements à long terme. Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds pour les paiements de fin de contrat, comme précisé dans la politique approuvée relative aux placements, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indicial mondial d'obligations géré en externe.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs en milliers USD
AAA	461 558
AA+	615 452
AA	197 098
AA-	338 845
A+	108 267
A	157 693
A-	235 095
Pas de notation	561 358
Total	2 675 366

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2020, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était d'un an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de sept ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 1 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts

bancaires) et une baisse de 7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêts sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

On trouvera ci-dessous une synthèse des swaps de taux d'intérêt détenus dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2020.

Monnaie/Montant nominal (en milliers)	(en milliers USD)	Paiement/réception	Échéance
Dollars des États-Unis	27 900	Payeur taux variable sur un mois/ receveur taux variable sur trois mois	Janvier 2023
Dollars des États-Unis	28 200	Payeur taux fixe/receveur taux variable	Juin 2024
Total partiel	56 100		

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

Positions longues

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
US 2-year T-Note mars 2021	CME	241
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois décembre 2022	Montréal	414
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois mars 2023	Montréal	649
Eurodollar décembre 2021	CME	10
Eurodollar juin 2021	CME	8

Positions courtes

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
US 5-year T-Note mars 2021	CME	657
US 2-year T-Note mars 2021	CME	65
Eurodollar mars 2021	CME	29

^a CME : Chicago Mercantile Exchange Board.

Risque de change

L'OMS perçoit des contributions et effectue des paiements dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis et elle est donc exposée à un risque en raison des fluctuations des taux de change. Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

En outre, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège dans cette monnaie.¹

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2020, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2020. Au 31 décembre 2020, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Franc suisse	153 500	165 808	8 052
Euro	118 800	137 878	8 291
Livre égyptienne	253 200	14 572	719
Roupie indienne	1 584 000	20 517	681
Ringgit malaisien	42 000	9 887	511
Peso philippin	848 100	16 818	696
Total		365 480	18 950

Le gain net non réalisé sur ces contrats était de 18,9 millions USD au 31 décembre 2020 (contre une perte nette non réalisée de 2,1 millions USD au 31 décembre 2019). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2021.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2020, le total des contrats à terme sur les monnaies s'établissait comme suit :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Dollar australien	9 000	6 854	(86)
Dollar canadien	11 500	8 991	(36)
Franc suisse	29 000	32 864	45
Euro	363 350	428 732	(18 592)
Livre sterling	280 000	370 772	(11 819)
Couronne norvégienne	330 500	38 293	(502)
Couronne suédoise	207 800	25 403	(159)
Total		911 909	(31 149)

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de 31,1 millions USD au 31 décembre 2020 (contre une perte nette non réalisée de 12,1 millions USD au 31 décembre 2019). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2021.

¹ Voir la résolution WHA66.16 (2013).

Le tableau ci-dessus présente les informations relatives aux contrats de couverture qui sont conclus par l'OMS pour le compte d'autres entités, comme suit.

Unitaid :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Euro	171 500	193 154	(17 483)
Livre sterling	258 000	341 036	(11 508)
Total		534 190	(28 991)

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Dollar australien	9 000	6 854	(86)
Dollar canadien	5 000	3 912	(13)
Franc suisse	10 000	11 332	25
Total		22 098	(74)

Contrats à terme sur les monnaies pour les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu (en milliers USD)	Gain/(perte) net(te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Euro	169 700	202 103	(6 826)
Livre sterling	153 851	197 820	(12 044)
Total		399 923	(18 870)

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2020, des montants totaux nets de 94,6 millions de francs suisses et de 180 millions de couronnes danoises avaient été vendus à terme et des montants totaux nets de 5,4 millions de dollars canadiens et de 6,4 millions d'euros avaient été achetés à terme, vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2021. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à 1,9 million USD au 31 décembre 2020 (contre des pertes nettes non réalisées de 1,1 million USD au 31 décembre 2019).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 10,9 millions USD du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 11,1 millions USD de la perte nette non réalisée.

Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2020, telles qu'elles ont été évaluées par le

dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction ». Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

Montant net vendu	(en milliers)	Équivalent en USD (en milliers)
Dollar canadien	224 449	174 963
Euro	29 151	35 067
Livre sterling	44 321	58 329
Yen	15 403 747	148 297
Total		416 656

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 4,2 millions USD du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 4,3 millions USD de la perte non réalisée.

4.3 Créances

Au 31 décembre 2020, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à 1,638 milliard USD (contre 1,546 milliard USD au 31 décembre 2019). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Créances courantes		
Contributions fixées à recevoir ^a	305 314	218 039
Contributions volontaires à recevoir ^b	1 011 976	954 437
Autres créances	17 527	26 224
Provision pour créances douteuses	(69 946)	(37 946)
Total des créances courantes	1 264 871	1 160 754
Créances non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées ^a	14 946	18 614
Contributions volontaires à recevoir ^b	460 065	385 107
Provision pour créances douteuses	(14 946)	(18 614)
Total des créances non courantes	460 065	385 107
Total des créances	1 724 935	1 545 861

^a Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A74/30.

^b Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A74/INF./4.

Au 31 décembre 2020, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à 84,9 millions USD (contre 56,6 millions USD au 31 décembre 2019). Elle comprend une provision de 83,6 millions USD sur les contributions fixées et une provision de 1,3 million USD sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe : i) l'ensemble des contributions dues pour les années écoulées ; ii) les créances rééchelonnées ; et iii) et les sommes dues par les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions fixées non courantes englobe l'ensemble des créances rééchelonnées non courantes.

La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2020, les créances échues dans le cadre de ces accords s'élevaient au total à 131 millions USD, dont 15,6 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2022 ou après (contre des créances échues pour un montant de 400,6 millions USD au 31 décembre 2019, dont 88,4 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2021 ou après).

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Solde d'ouverture – contributions fixées	49 537	47 598
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses	34 032	1 939
Solde de clôture – contributions fixées	83 569	49 537
Solde d'ouverture – contributions volontaires	7 023	9 881
Créances précédemment indiquées passées par pertes et profits	(6 537)	(284)
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	837	(2 574)
Solde de clôture – contributions volontaires	1 323	7 023
Total de la provision pour créances douteuses	84 892	56 560
Provision pour créances douteuses		
Provision – courante	69 946	37 946
Provision – non courante	14 946	18 614
Total de la provision pour créances douteuses	84 892	56 560

La provision pour créances douteuses sur les contributions volontaires s'élevait au total à 1,3 million USD (contre 7 millions USD au 31 décembre 2019). Au cours de l'année 2020, sur la provision totale, une somme de 6,5 millions USD correspond à un accord avec le Gouvernement guinéen pour l'assistance technique dans le cadre de la riposte d'urgence à la maladie à virus Ebola en Guinée, par l'intermédiaire de la Banque mondiale. Le passage de cette somme par pertes et profits a été approuvé (voir la note 9 pour plus de précisions).

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à 13,1 millions USD au 31 décembre 2020 (contre 12,8 millions USD en décembre 2019). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2020 au titre de l'année scolaire 2020-2021.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Avances sur traitement	394	323
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	11 406	11 121
Avances relatives au loyer	1 038	1 193
Avances relatives aux frais de voyage	271	216
Autres créances sur le personnel	(4)	(19)
Total des créances sur le personnel	13 105	12 834

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2020, la valeur des stocks s'élevait au total à 144,3 millions USD (contre 59,2 millions USD au 31 décembre 2019). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

Désignation	31 décembre 2019	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	Stocks nets en transit	31 décembre 2020
	en milliers USD					
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	54 143	382 930	294 121	6 687	1 835	138 100
Publications	5 042	2 312	863	270		6 221
Total des stocks	59 185	385 242	294 984	6 957	1 835	144 321

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à 302 millions USD (contre 94,7 millions USD au 31 décembre 2019). En 2020, le nombre d'expéditions a augmenté de 319 % par rapport à 2019, principalement en raison du rôle joué par l'Organisation dans l'achat et la distribution d'équipements de protection individuelle et d'autres fournitures pour la riposte à la COVID-19. Les charges relatives aux stocks sont indiquées dans l'état de la performance financière (État II) à la rubrique « Fournitures et matériels médicaux ». Le solde des stocks en fin d'année tient compte des frais de livraison pour 10 %.

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à 111,8 millions USD au 31 décembre 2020 (contre 55,9 millions USD au 31 décembre 2019). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. La plus grande part des paiements anticipés (81,6 millions USD) correspond à l'achat de vaccins antipoliomyélitiques par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent 3,7 millions USD de dépôts (contre 3,8 millions USD au 31 décembre 2019). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2020, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de 206,9 millions USD (contre 180 millions USD au 31 décembre 2019).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette de l'amortissement cumulé) était de 190 millions USD (contre 161,7 millions USD au 31 décembre 2019). L'augmentation de 30,9 millions USD correspond principalement au chantier du Siège. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

Bureau	31 décembre 2019	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2020
en milliers USD						
Siège						
Terrains	1 000					1 000
Constructions	31 991				(1 082)	30 909
CIP	105 322	30 289				135 611
Total des immobilisations – Siège	138 313	30 289			(1 082)	167 520
Bureau régional de l'Afrique						
Terrains	103					103
Constructions	3 842	605			(597)	3 850
CIP	689		(505)			184
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique	4 634	605	(505)		(597)	4 137
Bureau régional de la Méditerranée orientale						
Constructions	18 291				(403)	17 888
CIP						
Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale	18 291				(403)	17 888
Bureau régional du Pacifique occidental						
Constructions	525				(81)	444
CIP						
Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental	525				(81)	444
Total OMS						
Terrains	1 103					1 103
Constructions	54 649	605			(2 163)	53 091
CIP	106 011	30 289	(505)			135 795
Total des immobilisations – OMS	161 763	30 894	(505)		(2 163)	189 989

Équipements

La valeur totale des équipements (nette de l'amortissement cumulé) était de 16,9 millions USD (contre 18,3 millions USD au 31 décembre 2019). Le décompte des équipements s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	31 décembre 2019	Entrées	Amortissement	Cessions/ Transferts	Dépréciations	31 décembre 2020
en milliers USD						
Véhicules et matériel de transport	14 173	3 744	(5 523)	(72)	(55)	12 267
Matériel informatique et de communication	2 690	2 519	(2 114)	(1)		3 094
Machines et matériel spécialisé	1 373	1 136	(1 024)	2		1 487
Mobilier	76	32	(32)	(2)		74
Total – équipements – OMS	18 312	7 431	(8 693)	(73)	(55)	16 922

L'amortissement pour 2020 s'élève au total à 10,9 millions USD (voir la note 5.2) – total des immobilisations : 2,2 millions USD et total des équipements : 8,7 millions USD, dont cinq véhicules dépréciés d'une valeur comptable de 54 915 USD.

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Aucune valeur pour les terrains n'a été comptabilisée, car l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales.

L'Organisation continue également à utiliser des actifs totalement amortis, dont le coût total d'achat s'élevait à 69,4 millions USD. En 2020, le nombre d'actifs totalement amortis a augmenté de 5 % (soit 166 éléments). La plupart des nouveaux éléments appartenaient aux catégories « Matériel informatique et de communication » (93), « Machines et matériel spécialisé » (41) et « Véhicules et matériel de transport » (24).

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2020
	unités
Véhicules et matériel de transport	1 155
Matériel informatique et de communication	1 672
Machines et matériel spécialisé	452
Mobilier	48
Total – équipements – OMS	3 327

4.8 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2020, les immobilisations incorporelles s'élevaient à 3,7 millions USD (contre 2,2 millions USD au 31 décembre 2019). Tous les projets concernent l'implémentation de logiciels achetés.

Catégorie d'actifs	31 décembre 2019	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2020
	en milliers USD					
Logiciel acquis	2 231	1 462			(1 112)	2 581
Logiciels en cours de développement		1 153				1 153
Total – Immobilisations incorporelles	2 231	2 615	0		(1 112)	3 734

4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2020 au titre de leurs contributions fixées pour 2021. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2021. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2020, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2020.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Avances sur les contributions fixées	52 608	40 226
Avances sur les contributions volontaires	29 404	27 500
Montants reçus non appliqués et non identifiés	13 958	2 889
Autres avances	526	659
Total des contributions reçues en avance	96 496	71 274

4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2020.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Siège	8 181	19 594
Bureau régional de l'Afrique	7 445	9 794
Bureau régional de la Méditerranée orientale	21 282	20 849
Bureau régional de l'Europe	4 259	3 181

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	1 810	5 120
Bureau régional du Pacifique occidental	2 683	3 788
Total des dettes	45 660	62 326

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2020. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Traitements à payer	1 393	1 043
Retours bancaires	171	89
Total des dettes envers le personnel	1 564	1 132

4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2020), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à 151,3 millions USD (dont 80,3 millions USD à court terme et 71 millions USD à long terme), contre 114 millions USD au 31 décembre 2019. Cela correspond à une augmentation nette de 37,3 millions USD, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. Cette augmentation s'explique principalement par la modification temporaire de la politique relative au paiement des congés annuels pour 2021 (le nombre maximal de jours de congés pouvant être payés est passé de 45 à 30) en raison des mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 79,7 millions USD (contre 72 millions USD au 31 décembre 2019) pour les paiements de fin de contrat et à 71,6 millions USD (contre 42 millions USD au 31 décembre 2019) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais

directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2020, le passif s'élevait au total à 53,2 millions USD (contre 45,4 millions USD au 31 décembre 2019). L'augmentation du passif est principalement due à un taux d'actualisation plus bas et à une croissance annuelle escomptée plus faible. Conformément à la Norme IPSAS 39, la perte actuarielle de 4,6 millions USD (contre une perte de 26,6 million USD en 2019) a été comptabilisée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2020, et 3,2 millions USD (contre 0,7 million USD en 2019) figurent dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Assurance-accidents et maladie

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du Centre international de calcul, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie. Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), une diminution nette de 1,1 million USD a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode de la nature des charges.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2020, le passif s'élevait au total à 5,1 millions USD (contre 6,2 millions USD au 31 décembre 2019).

Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2020 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2020, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à 1,735 milliard USD (contre 1,084 milliard USD en 2019). L'augmentation du passif s'explique principalement par la modification du taux d'actualisation, qui découle de la conjoncture économique et de la modification des règles de l'Assurance-maladie du personnel.

Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), la perte actuarielle de 366 millions USD (contre un gain de 35,4 millions USD en 2019) a été comptabilisée directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2020, et 285 millions USD (contre 10,3 millions USD en 2019) ont été comptabilisés parmi les dépenses de personnel (voir la note 5.2).

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Paiements de fin de contrat	80 353	49 941
Fonds spécial d'indemnisation	1 268	1 100
Assurance-accidents et maladie	3 161	4 158
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	84 782	55 199
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Paiements de fin de contrat	70 938	64 048
Fonds spécial d'indemnisation	51 911	44 273
Assurance-accidents et maladie	1 982	2 078
Assurance-maladie du personnel	1 734 941	1 084 025
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	1 859 772	1 194 424
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Paiements de fin de contrat	151 291	113 989
Fonds spécial d'indemnisation	53 179	45 373
Assurance-accidents et maladie	5 143	6 236
Assurance-maladie du personnel	1 734 941	1 084 025
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	1 944 554	1 249 623

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers USD)

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2019	71 989	45 373	6 236	2 031 401
Coût des services	7 582	3 556	4 744	72 710
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	2 039	717	17	31 467
Montant brut des prestations réelles	(5 853)	(697)	(4 520)	(34 494)
Charges administratives réelles		(388)	(679)	(2 583)
Cotisations réelles des participants				12 605
Amendements du régime				293 124
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières	2 628	1 264	26	428 941
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses	1 327	3 354	(681)	25 874
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2020	79 712	53 179	5 143	2 859 045
Rapprochement de la provision pour sinistres à payer				
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2019				21 567
Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2020				336
Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer				(547)
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2020				21 356
Rapprochement des actifs				
Actifs au 31 décembre 2019				968 943
Montant brut des prestations réelles pour 2020	(5 853)	(697)	(4 520)	(59 634)
Charges administratives réelles		(388)	(679)	(4 432)
Cotisations de l'Organisation en 2020	5 853	1 085	5 199	87 229
Cotisations des participants en 2020				44 072
Intérêts sur les actifs de l'Assurance maladie du personnel pour 2020				21 400
Gain/(perte) sur les actifs du régime				87 882
Actifs au 31 décembre 2020				1 145 460

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial d'indemnisation	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Rapprochement du statut non financé				
Obligation au titre des prestations définies				
Active	79 712	17 962		1 696 955
Inactive		35 217	5 143	1 162 090
Provision pour sinistres à payer				21 356
Total de l'obligation au titre des prestations définies	79 712	53 179	5 143	2 880 401
Actifs du régime				
Actifs bruts du régime				(1 145 460)
Total des actifs du régime				(1 145 460)
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	79 712	53 179	5 143	1 734 941
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies	3 955	4 618	(655)	366 386
Courant	8 774	1 268	3 161	
Non courant	70 938	51 911	1 982	1 734 941
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	79 712	53 179	5 143	1 734 941
Charges annuelles pour 2020				
Coût des services	7 582	3 556	4 744	72 710
Intérêts sur (l'excédent)/le déficit	2 039	717	17	10 403
(Crédit)/coût pour les services passés				293 124
Réévaluations	3 955	Sans objet	(655)	Sans objet
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance	13 576	4 273	4 106	376 237
(Gain)/perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette	Sans objet	4 618	Sans objet	366 386
Cotisations attendues en 2021				
Cotisations de l'OMS	8 865	1 274	4 708	31 055
Cotisations des participants				70 695
Total des cotisations attendues en 2021	8 865	1 274	4 708	101 750

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

Taux d'actualisation pour 2020	en milliers USD
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %	3 724 723
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel	2 880 401
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %	2 275 361
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2020	en milliers USD
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	2 193 553
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	2 880 401
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	3 802 371
Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies	28 ans

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2020, l'Organisation a effectué une évaluation prospective pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date de mesure

Ensemble des régimes : 31 décembre 2020

Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 2,1 % (contre 3 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel : Europe, 0,2 % (contre 0,6 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 2,9 % (contre 3,5 % lors de l'évaluation précédente) ; Autres pays, 2,7 % (contre 3,7 % lors de l'évaluation précédente).

Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies recommande ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – SIX Swiss Exchange, zone euro – iBoxx Euro Zone, États-Unis – Aon Hewitt AA Above Median.

Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2020 sont basés sur la situation géographique des bureaux telle qu'indiquée dans la section ci-dessous intitulée « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement ». Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Fonds spécial d'indemnisation : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 1,1 % (contre 1,6 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 25 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse, de 15 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse et de 60 % sur la courbe iBoxx pour la zone euro. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 0,0 % (contre 0,4 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse et de 70 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,0 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel : Europe, 1,1 % ; Amériques, 2,0 % et autres pays, 1,9 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (1,0 %) et du taux pour la zone euro (1,4 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 2,0 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près.

Les pondérations monétaires pour les demandes de remboursement de chaque Région sont censées être les mêmes que pour les bureaux situés dans ces Régions. Les pondérations monétaires utilisées sont les suivantes : pour l'Europe, 80 % de francs suisses et 20 % d'euros ; pour les Amériques, 100 % de dollars des États-Unis ; et pour les autres pays, 80 % de dollars des États-Unis et 20 % d'euros.

Fonds spécial d'indemnisation : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,5 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 60 % pour les taux de la zone euro et de 25 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie :	Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,0 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.
----------------------------------	--

Barème annuel des traitements

Ensemble des régimes :	Inflation générale, plus 0,5 % pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/consécutives à des promotions.
------------------------	---

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Sans objet
Assurance-maladie du personnel :	Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues, mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Congés non pris

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) :	Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) et sont donc exclus de l'évaluation.
Assurance-maladie du personnel :	Sans objet
Fonds spécial d'indemnisation :	Sans objet
Assurance-accidents et maladie :	Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs de la Caisse et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée au 31 décembre 2019, et la Caisse utilisera une extrapolation des données relatives à la participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 pour établir les états financiers de 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 144,2 % (contre 139,2 % lors de l'évaluation de 2017), en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir. Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le taux de couverture des prestations par les cotisations était de 107,1 % (contre 102,7 % lors de l'évaluation de 2017).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2019 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2017, 2018 et 2019) s'élevaient au total à 7,54692 milliards USD, dont 6,9 % ont été versés par l'OMS.

En 2020, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 199,2 millions USD (contre 184,4 millions USD en 2019). Le montant des cotisations attendues en 2021 s'élève à 215 millions USD environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements. Ces rapports sont consultables sur le site Web de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org.

4.13 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2020 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.¹

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Contributions volontaires	551 117	364 091
Achats remboursables	3 876	4 395
Total des recettes différées – courantes	554 993	368 486
Contributions volontaires	460 065	385 107
Total des recettes différées – non courantes	460 065	385 107
Total des recettes différées	1 015 058	753 593

4.14 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à 151,7 millions USD au 31 décembre 2020 (contre 100,7 millions USD au 31 décembre 2019). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de 120 millions USD. Parmi les autres passifs, le principal élément concerne un solde destiné à régler l'expédition et le fret pour l'achat de biens (15 millions USD), les frais de retenue (6 millions USD) et l'assurance du fret (2 millions USD).

¹ Portail Web du budget programme de l'OMS – <http://open.who.int/2020-21/home> (consulté le 9 avril 2021) et informations détaillées sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur en 2020 (document A74/INF./4) disponibles à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/reports/en/> (consulté le 30 avril 2021).

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Somme accumulée au titre des biens et services non facturés	96 961	59 735
Somme accumulée au titre des coûts de restructuration	500	1 309
Dettes cumulées envers le personnel	19 569	19 532
Somme accumulée au titre des remboursements à payer	2 845	2 592
Pensions à payer	1 450	915
Assurances à payer	1 983	1 698
Fondations	3 258	3 277
Autres passifs	31 149	11 688
Total des autres passifs courants	157 715	100 746

Le solde des fondations correspond aux fonds que l’OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2020, les fondations dont l’OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation D’ A. T. Shousha ;
- Prix D’ Comlan A. A. Quenum pour la santé publique ;
- Fondation Ihsan Doğramaci pour la santé de la famille ;
- Fondation Léon Bernard ;
- Bourse Francesco Pocchiari ;
- Fondation de l’État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation de l’État du Koweït pour la promotion de la santé ;
- Fondation des Émirats arabes unis pour la santé ;
- Prix D’ LEE Jong-wook pour la santé publique.

4.15 Passif interentités

L’OMS héberge plusieurs entités en vertu d’accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l’Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous (voir la note 4.2).

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel	215 435	132 392
Centre international de calcul	33 359	28 899
Unitaid	499 452	570 844
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	197 979	157 057
Total des passifs interentités	946 225	889 192

4.16 Emprunts à long terme

En vertu de ses résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003), l’Assemblée mondiale de la Santé a autorisé la construction d’un nouveau bâtiment au Siège pour l’Organisation et pour l’ONUSIDA, d’un coût estimé à 66 millions de francs suisses (CHF), la part de l’OMS étant estimée à 33 millions CHF. La Confédération suisse a accepté de consentir à l’Organisation et à l’ONUSIDA un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF dont la part de l’OMS est de 29,9 millions CHF. Dans les résolutions susmentionnées, l’Assemblée de la Santé a également

approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans était de -0,356 % en décembre 2020 (contre -0,16 % pour 2019). Donc, par souci de prudence comptable, le montant non courant, de 23,7 millions USD, restant à rembourser dans le cadre du prêt pour le bâtiment de l'ONUSIDA n'a pas été actualisé.

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt de 140 millions CHF en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève. Un montant total de 131,8 millions USD avait été reçu au 31 décembre 2020 (contre 103 millions USD au 31 décembre 2019).

Sur le montant total du prêt restant dû, 3,8 millions USD seront à payer au cours des 12 prochains mois. Cette somme est indiquée séparément comme passif courant.

Le solde du prêt restant dû au 31 décembre 2019, de 155,6 millions USD (contre 125,7 millions USD au 31 décembre 2019) se décompose comme suit :

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Passifs courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	677	613
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	3 171	
Total des passifs courants	3 848	613
Passifs non courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	23 703	22 080
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	127 988	103 051
Total des passifs non courants	151 691	125 131
Total des emprunts à long terme	155 539	125 744

4.17 Autres passifs non courants

Le solde total des autres passifs non courants s'établissait à 0,2 million USD au 31 décembre 2020 (contre 4,8 millions USD au 31 décembre 2019). Ce solde correspond à une retenue de garantie demandée à plusieurs prestataires pour le chantier du nouveau bâtiment à Genève.

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits

Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2020 s'élèvent à 465,9 millions USD¹ (contre 490,3 millions USD pour 2019).

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Contributions fixées	500 373	493 869
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(34 031)	(1 939)
Contributions fixées déduction faite de la provision	466 342	491 930
Remboursement à la France – Fonds de péréquation des impôts	(396)	(1 636)
Total des contributions fixées	465 946	490 294

¹ Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A74/30.

En mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2020-2021,¹ dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de 5,8404 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels). Dans la résolution WHA72.1, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2020-2021 s'élèveraient au total à 956,9 millions USD.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée en dollars des États-Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2020 s'élèvent à 488,9 millions USD, soit 246,7 millions USD et 247,2 millions CHF sur la base du taux de change de mai 2019. Les contributions étant dues à partir du 1^{er} janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2020. Ceci a entraîné un gain de change de 11,4 millions USD à l'enregistrement.

Par un échange de lettres entre l'OMS et le Gouvernement français, les résidents qui travaillent au CIRC bénéficient depuis décembre 2018 d'une exonération d'impôt sur les traitements et les émoluments versés par le CIRC. Par conséquent, le trop-perçu versé par la France au titre de la péréquation des impôts, d'un montant de 0,4 million USD (contre 1,6 million USD pour 2019), a été remboursé.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2020 s'élèvent à 3,704 milliards USD (contre 2,492 milliards USD pour 2019).

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Contributions volontaires	3 705 063	2 489 245
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(837)	2 574
Contributions volontaires déduction faite de la provision	3 704 226	2 491 819

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non gouvernementales. Une grande partie des recettes rapportées en 2020 correspondent à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires, par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.²

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de 3,704 milliards USD, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de 6,2 millions USD (contre 12,7 millions en 2019) ; ii) des réductions – pour un montant de 12,4 millions USD (15,5 millions USD en 2019) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de l'ajustement des modalités de paiement, qui fait augmenter les recettes différées et fait baisser les recettes courantes correspondant à des recettes comptabilisées au cours d'années précédentes – pour un montant de 1,4 million USD (contre 4,6 millions USD en 2019).

Conformément aux méthodes comptables, les accords signés au cours d'une année financière mais dont l'application débute l'année financière suivante, suivant la date de début qui y est indiquée, seront enregistrés, et les produits correspondant seront comptabilisés, au cours de l'exercice suivant en fonction de la date de début. Au moment de la préparation des états financiers, des produits ou des recettes différées d'un montant de 75 millions USD ont été enregistrés en janvier 2021 sur la base d'accords signés en 2020. Les liquidités

¹ Résolution WHA70.5.

² Document A74/INF./4, l'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/> (consulté le 30 avril 2021).

correspondant à ces accords qui ont été reçues avant le 31 décembre 2020, ont été comptabilisées comme avances et indiquées dans la note 4.9.

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2020, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de 79,7 millions USD (contre 90 millions USD au 31 décembre 2019).¹

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Biens – fournitures et matériels médicaux	35 592	63 514
Biens – bureaux et fournitures pour le terrain	12 170	11 513
Services contractuels	20 919	
Services	11 031	14 942
Total des contributions volontaires de biens et services	79 712	89 969

En outre, l'OMS bénéficie également de terrains mis à sa disposition par les gouvernements hôtes gratuitement ou pour un loyer symbolique. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains, la valeur de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers. Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise ou qu'elle y achète des locaux.

Région	Pays	Ville
Siège	Suisse	Genève
Afrique	Guinée équatoriale	Malabo
Afrique	Nigéria	Maiduguri, État de Borno
Afrique	République du Soudan du Sud	Djouba
Méditerranée orientale	Afghanistan	Kaboul
Méditerranée orientale	Égypte	Le Caire
Méditerranée orientale	Jordanie	Amman
Méditerranée orientale	Pakistan	Islamabad
Méditerranée orientale	Somalie	Garowe
Méditerranée orientale	Tunisie	Tunis
Asie du Sud-Est	Inde	New Delhi
Pacifique occidentale	Philippines	Manille
Pacifique occidentale	Îles Salomon	Honiara

Autres produits

En 2020, les autres produits s'élevaient au total à 49,4 millions USD (contre 44 millions USD au 31 décembre 2019). Ils correspondent principalement aux revenus tirés : des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification), de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaïd et le Centre international de calcul, des achats remboursables et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus sont les rétributions au titre de la chaîne d'approvisionnement, les recettes locatives, les remboursements d'assurances ainsi que la vente de publications et les redevances.

¹ Les informations relatives aux contributions de biens et services sont disponibles sur le portail Web de l'OMS consacré au budget programme, à l'adresse <http://open.who.int/2020-21/home> (consulté le 9 avril), et sur le site Web de l'OMS, à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en> (consulté le 30 avril 2021).

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l’OMS pour le compte d’États Membres et d’autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d’entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Rétributions au titre de services	32 465	30 722
Achats remboursables	2 586	1 030
Redevances, ventes et recettes locatives	4 430	7 378
Autres produits	9 969	4 911
Total des autres produits	49 450	44 041

5.2 Charges

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l’emploi du personnel dans tous les lieux d’affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l’Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d’assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d’indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l’assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l’état de la performance financière (État II).

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Coût des traitements	1 004 118	927 334
Coût actuariel	284 530	(10 305)
Autres dépenses liées au personnel	100 166	73 577
Total des dépenses liées au personnel	1 388 814	990 606

Fournitures et matériels médicaux

L’OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d’activités programmatiques dans les pays. Il s’agit de vaccins, de médicaments, de fournitures médicales et d’articles nécessaires au fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d’expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Fournitures médicales	487 998	195 871
Fournitures médicales – en nature	35 592	63 514
Total des fournitures et matériels médicaux	523 590	259 385

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services, tels que des experts, dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités par l'OMS (par exemple de campagnes de vaccination organisées directement en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des services contractuels généraux (accords pour l'exécution de travaux pour l'externalisation de services professionnels, activités de proximité, services de construction, fonctionnement des programmes, etc.), à des contrats de consultants et de recherche, et à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Mise en œuvre directe	246 042	300 768
Services contractuels généraux	575 317	543 633
Contrats de consultants et de recherche	34 742	39 265
Accords de services spéciaux	82 363	76 569
Frais de sécurité et autres	26 743	28 087
Services	20 919	
Total – Services contractuels	986 126	988 322

Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à subvention accordées à des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe ». Les charges sont normalement comptabilisées au moment du transfert des fonds au partenaire contractuel. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Coopération financière directe	118 744	177 244
Lettres d'accord	121 021	138 650
Achats de matériel pour des tiers	148 009	62 397
Bourses	1 373	2 374
Total des transferts et subventions	389 147	380 665

Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Voyages	83 900	222 369

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Charges opérationnelles générales	135 131	197 409
Frais de représentation	(4)	105
Autres – en nature	12 170	11 513
Total des charges opérationnelles générales	147 297	209 027

Équipement, véhicules et mobilier

En 2020, les charges se sont élevées au total à 30,3 millions USD (contre 26,3 millions USD en 2019) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile. Il concerne les logiciels achetés.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Amortissement	10 911	10 141
Amortissement (voir la note 4.8)	1 112	959
Total de la dépréciation et de l'amortissement	12 023	11 100

5.3 Recettes financières

Le total des recettes financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme recettes financières pour ce fonds.

Les recettes financières comprennent les éléments suivants :

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Recettes sur les placements	61 130	94 273
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	(3 280)	(3 189)
Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s ^a	20 678	(1 125)
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s	30 973	3 311
Gains (ou pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie	(3 300)	(2 083)

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie	(2 773)	(3 246)
Total net des recettes financières (OMS et autres entités)	103 428	87 941
Recettes sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(17 091)	(26 325)
Total net des recettes financières de l'OMS	86 337	61 616

^a Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de dollars des États-Unis près.

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/la situation nette

6.1 Fonds général

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds général.

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
		en milliers USD	
Budget ordinaire	6.1.a	61 153	56 483
Fonds volontaires	6.1.b	3 670 913	2 626 956
Total – Fonds général		3 732 066	2 683 439

6.1.a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges au budget ordinaire.

Désignation	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Fonds de roulement	Total
	en milliers USD			
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	20 878	4 605	31 000	56 483
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	466 342			466 342
Crédits au fonds de péréquation des impôts	(10 500)	10 500		
Charges financières	7 545			7 545
Produits accessoires	1 041			1 041
Charges programmatiques	(463 641)			(463 641)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel		(6 221)		(6 221)
Remboursements/ajustements		(396)		(396)
Solde au 31 décembre 2020	21 665	8 488	31 000	61 153

Conformément à la résolution WHA72.1, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le versement d'une somme de 10,5 millions USD au fonds de péréquation des impôts et a décidé que le fonds de roulement serait maintenu à son niveau actuel de 31 millions USD.

6.1.b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
		en milliers USD	
Compte des contributions volontaires de base		118 659	71 421
Fonds des contributions volontaires de base		316 597	184 010
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 302 539	1 183 264
Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)		31 270	24 122
Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP)		54 724	43 758
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		285 987	153 023
Compte spécial de frais généraux	6.1.b.i	518 866	421 924
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		957 029	475 834
Fonds de réserve pour les situations d'urgence	6.1.b.ii	30 945	32 326
Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe		48 860	37 274
Fonds pour la chaîne d'approvisionnement		5 437	
Total des fonds volontaires		3 670 913	2 626 956

6.1.b.i Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2020, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à 185,2 millions USD, ce qui correspond à un taux moyen de 7 % pour les dépenses d'appui aux programmes ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	421 924	449 721
Produits		
Dépenses d'appui aux programmes	185 196	182 950
Recettes financières	64 065	66 749
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	3 706	4 158
Autres produits	86	173
Total des produits	253 053	254 030
Charges		
Dépenses liées au personnel	94 459	200 504
Fournitures et matériels médicaux	605	1 147
Services contractuels	20 948	40 077

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Transferts et subventions à d'autres entités	89	993
Voyages	548	7 303
Charges opérationnelles générales	36 746	27 205
Équipement, véhicules et mobilier	1 879	7 172
Total des charges	155 274	284 401
À déduire :		
Augmentation/(Diminution) de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires ^a	837	(2 574)
Solde au 31 décembre	518 866	421 924

^a En 2020, la provision pour créances douteuses concernant les contributions volontaires a augmenté (elle avait diminué en 2019) – voir la note 4.3.

Charges imputées au fonds, par bureau :

Charges par bureau	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Activités mondiales et interrégionales	84 427	136 067
Bureau régional de l'Afrique	22 162	54 379
Bureau régional des Amériques	3 574	7 514
Bureau régional de la Méditerranée orientale	14 408	18 939
Bureau régional de l'Europe	7 101	25 506
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	15 660	22 949
Bureau régional du Pacifique occidental	7 942	19 047
Charges totales par bureau	155 274	284 401

6.1.b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de 100 millions USD. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	32 326	40 532
Produits		
Contributions	22 849	51 265
Total des produits	22 849	51 265
Charges		
Dépenses liées au personnel	636	602
Fournitures et matériels médicaux	2 661	4 968
Services contractuels	16 607	31 548
Transferts et subventions	647	7 972
Voyages	853	5 077
Charges opérationnelles générales	2 440	8 488
Équipement, véhicules et mobilier	386	816
Total des charges	24 230	59 471
Solde au 31 décembre	30 945	32 326

6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ».

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD			
Fonds commun		306 342	244 313
Fonds d'entreprise	6.2.a	35 513	34 291
Fonds d'affectation spéciale	6.2.b	(1 553 591)	(884 907)
Total – États Membres – Autres		(1 211 736)	(606 303)

6.2.a Fonds d'entreprise

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'entreprise.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD		
Fonds d'entreprise		
Fonds pour l'assurance-accidents et maladie	12 796	11 176
Fonds pour les concessions	5 137	6 916
Fonds pour les locations de garages	5 695	5 113
Fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis	1 898	1 940
Fonds pour les polices d'assurance	4 633	3 543
Fonds de roulement des ventes	4 357	4 637
Fonds pour les services partagés	997	966
Total du fonds d'entreprise	35 513	34 291

6.2.b Fonds d'affectation spéciale

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'affectation spéciale.

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD			
Fonds d'affectation spéciale			
Fonds du prêt à la construction		(126 224)	(98 652)
Fonds pour les infrastructures	6.2.b.i	172 153	164 475
Fonds pour le recouvrement du coût des services en interne		3 761	3 584
Fonds pour la maternité		4 157	3 760
Fonds pour la mobilité		38 128	32 754
Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement		15 617	9 346
Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite		46 223	46 508
Fonds pour l'occupation des postes		37 108	17 924
Fonds pour la sécurité		3 896	4 844
Fonds spécial d'indemnisation		(45 036)	(37 499)
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel		(1 731 939)	(1 081 023)
Fonds pour la reconstitution des stocks		16 530	12 095
Fonds pour les paiements de fin de contrat		11 645	36 977
Fonds pour les stagiaires		390	
Total du fonds d'affectation spéciale		(1 553 591)	(884 907)

6.2.b.i Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du Fonds.

Désignation	Notes	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD			
Fonds immobilier	6.2.b.i.a)	140 966	135 588
Fonds pour la technologie de l'information	6.2.b.i.b)	31 187	28 887
Total du Fonds pour les infrastructures		172 153	164 475

6.2.b.i.a) Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant, aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants et à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD		
Solde au 1^{er} janvier	135 588	118 244
Produits		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16)		7 500
Transfert pour des projets particuliers		3 557
Contributions venant de l'état de paie	9 817	8 929
Recettes financières	2 379	3 036
Recettes locatives	2 214	3 354
Autres produits		185
Total des produits	14 410	26 561
Charges		
Dépenses liées au personnel	37	161
Fournitures et matériels médicaux	33	8
Services contractuels	3 208	5 054
Transferts et subventions		30
Voyages	(2)	(503)
Charges opérationnelles générales ^b	5 338	3 314
Équipement, véhicules et mobilier	418	1 153
Total des charges	9 032	9 217
Solde au 31 décembre	140 966	135 588

^a En 2019, les montants suivants ont été transférés au fonds immobilier : 1,5 million USD par le Siège, 0,9 million USD par le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est et 1,2 million USD par le Bureau régional du Pacifique occidental.

^b En 2020, 3,46 millions USD ont été avancés au fonds pour la technologie de l'information pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

Charges imputées au fonds immobilier, par bureau :

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
en milliers USD		
Charges par bureau		
Siège	6 288	3 524
Bureau régional de l'Afrique	1 269	2 965
Bureau régional de la Méditerranée orientale	1 367	421
Bureau régional du Pacifique occidental	108	2 307
Total des charges	9 032	9 217

6.2.b.i b) Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	28 887	20 418
Produits		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16)		15 000
Transfert pour des projets particuliers ^a	14 065	
Total des produits	14 065	15 000
Charges		
Dépenses liées au personnel	941	977
Services contractuels	7 070	3 708
Voyages	47	157
Charges opérationnelles générales	847	1 636
Équipement, véhicules et mobilier	2 860	53
Total des charges	11 765	6 531
Solde au 31 décembre	31 187	28 887

^a 10,6 millions USD ont été transférés du Compte spécial de frais généraux, et 3,46 millions USD ont été avancés du fonds immobilier pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
	en milliers USD	
Fonds fiduciaire		
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé	13 699	15 743
Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé	6 871	6 132
Fonds de l'ESPEN	17 083	15 907
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	4 957	6 962
Fonds de l'Association du personnel	235	6
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	26 784	14 604
Total du fonds fiduciaire	69 629	59 354

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2019, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA72.1 sur le budget programme 2020-2021, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2020-2021, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 5,8404 milliards USD. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.18, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences d'entité sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2020 figure ci-dessous.

Désignation	2020			
	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
	en milliers USD			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(3 063 295)			(3 063 295)
Différences de base	45 901	(615 978)	27 431	(542 646)
Différences de calendrier	75 199			75 199
Différences relatives aux entités	376 803	(6 119)		370 684
Différences de présentation	3 743 632	3 677		3 747 309
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)	1 178 240	(618 420)	27 431	587 251

8. Informations sectorielles

8.1 État de la situation financière par segment – Au 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	864 322	26 364	0	19 520	743	1 545	3 453	915 947
Placements à court terme	3 879 420	0	0	0	0	0	0	3 879 420
Créances courantes	2 139 373	3 865	(890 343)	1 528	958	8 922	568	1 264 871
Créances sur le personnel	6 212	2 829	0	1 017	744	824	1 479	13 105
Stocks	92 849	8 450	0	40 752	0	1 629	641	144 321
Paievements anticipés et dépôts	86 529	271	0	18 214	253	3 966	2 564	111 797
Total des actifs courants	7 068 705	41 779	(890 343)	81 031	2 698	16 886	8 705	6 329 461
Actifs non courants								
Créances non courantes	460 065	0	0	0	0	0	0	460 065
Placements à long terme	136 702	0	0	0	0	0	0	136 702
Immobilisations corporelles	168 640	11 362	0	22 255	466	2 792	1 396	206 911
Immobilisations incorporelles	3 734	0	0	0	0	0	0	3 734
Total des actifs non courants	769 141	11 362	0	22 255	466	2 792	1 396	807 412
TOTAL DES ACTIFS	7 837 846	53 141	(890 343)	103 286	3 164	19 678	10 101	7 136 873
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	96 419	77	0	0	0	0	0	96 496
Dettes	8 181	7 445	0	21 282	4 259	1 810	2 683	45 660
Dettes envers le personnel	433	463	0	328	27	150	163	1 564
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	41 602	18 788	0	8 232	6 201	4 961	4 998	84 782
Recettes différées – courantes	554 993	0	0	0	0	0	0	554 993
Passifs financiers	183 855	0	0	0	0	0	0	183 855
Autres passifs courants	(19 929 874)	8 463 625	136 096	5 688 437	1 678 974	2 404 414	1 716 043	157 715
Passif interentités	946 225	0	0	0	0	0	0	946 225
Emprunts à long terme – courants	3 848	0	0	0	0	0	0	3 848
Total des passifs courants	(18 094 318)	8 490 398	136 096	5 718 279	1 689 461	2 411 335	1 723 887	2 075 138
Passifs non courants								
Emprunts à long terme – non courants	151 691	0	0	0	0	0	0	151 691
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	1 432 175	95 222	0	45 804	216 549	39 897	30 125	1 859 772
Recettes différées – non courantes	460 065	0	0	0	0	0	0	460 065
Autres passifs non courants	248	0	0	0	0	0	0	248
Total des passifs non courants	2 044 179	95 222	0	45 804	216 549	39 897	30 125	2 471 776
TOTAL DES PASSIFS	(16 050 139)	8 585 620	136 096	5 764 083	1 906 010	2 451 232	1 754 012	4 546 914
ACTIF NET/SITUATION NETTE								
Fonds général	24 073 254	(8 270 374)	(1 010 992)	(5 496 219)	(1 606 880)	(2 302 573)	(1 654 150)	3 732 066
États Membres – Autres	(330 917)	(226 177)	(14 444)	(161 265)	(262 292)	(127 842)	(88 799)	(1 211 736)
Fonds fiduciaires	145 648	(35 928)	(1 003)	(3 313)	(33 674)	(1 139)	(962)	69 629
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	23 887 985	(8 532 479)	(1 026 439)	(5 660 797)	(1 902 846)	(2 431 554)	(1 743 911)	2 589 959
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	7 837 846	53 141	(890 343)	103 286	3 164	19 678	10 101	7 136 873

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées	465 946							465 946
Contributions volontaires	3 704 225				1			3 704 226
Contributions volontaires de biens et services	79 712							79 712
Produits divers	57 959	(4 298)		726	(2 481)	(1 407)	(1 049)	49 450
Total des produits	4 307 842	(4 298)		726	(2 480)	(1 407)	(1 049)	4 299 334
Charges								
Dépenses liées au personnel	688 280	259 669	66 530	126 395	112 715	68 360	66 865	1 388 814
Fournitures et matériels médicaux	100 839	65 667	3 991	207 292	57 529	60 446	27 826	523 590
Services contractuels	272 047	287 719	18 144	251 733	58 972	62 453	35 058	986 126
Transferts et subventions	26 778	81 701	57 442	156 860	15 011	31 883	19 472	389 147
Voyages	32 586	32 260	2 828	6 664	3 249	1 812	4 501	83 900
Charges opérationnelles générales	36 155	41 998	3 284	28 255	13 841	17 164	6 600	147 297
Équipement, véhicules et mobilier	13 056	6 769	1 981	4 111	1 172	1 335	1 877	30 301
Dépréciation et amortissement	2 658	4 419		2 720	397	1 134	695	12 023
Total des charges	1 172 399	780 202	154 200	784 030	262 886	244 587	162 894	3 561 198
Recettes financières	88 620	(612)	5	(751)	(200)	(553)	(172)	86 337
(DÉFICIT)/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	3 224 063	(785 112)	(154 195)	(784 055)	(265 566)	(246 547)	(164 115)	824 473

^a Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2020, un montant total de 6 658 234 USD a été passé par profits et pertes (contre 53 748 USD en 2019).

i. Cela est principalement dû à l'existence d'une somme de 6 536 688 USD irrécouvrable auprès du Gouvernement guinéen. Ce montant se rapporte à un accord avec la Banque mondiale pour les activités de riposte à la maladie à virus Ebola qui ont débuté en septembre 2014 ; cet accord a été modifié en 2015 en vue d'y ajouter un financement et de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2016. Quand la Guinée a été déclarée exempte de maladie à virus Ebola en 2015-2016, les activités prévues au titre de l'accord ont servi au renforcement des capacités, sans que l'accord ait été modifié. Bien que le rapport final indique le montant total des charges au titre de l'accord, la reprogrammation, les retards dans la mise en œuvre, les rapports tardifs, les changements de personnel et la situation d'urgence prolongée en Guinée ont empêché de transférer en temps voulu un solde de 6,5 millions USD. Selon les états financiers vérifiés pour 2018, une provision correspondant à ce montant a été constituée car le paiement était jugé douteux. Il est maintenant établi que ce montant est irrécouvrable et il est donc passé par profits et pertes.

ii. Une somme de 121 546 USD a aussi été passée par profits et pertes. Elle est ventilée comme suit :
i) 106 531 USD représentent des paiements à d'anciens membres du personnel effectués en raison de retards dans les procédures des ressources humaines ou au titre de pensions ou de voyages ; ii) 15 015 USD représentent des anciens dossiers d'avances aux fournisseurs et des notes de crédit ; tous ces montants ont été considérés comme irrécouvrables.

En 2020, un versement à titre gracieux pour un montant de 6600 USD a été approuvé (des versements à titre gracieux pour un montant de 275 953 USD avaient été effectués en 2019).

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme personnel de direction essentiel.

Au cours de l'année, 25 membres du personnel étaient considérés comme faisant partie du personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique leur rémunération globale.

Désignation	en milliers USD
Rémunération et ajustement de poste	6 313
Avantages	327
Pension et assurance-maladie	1 824
Rémunération totale	8 464
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	84
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	8 548

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2020. La publication des états financiers a été autorisée le 30 mars 2021, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle l'émission des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2020, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, une affaire concernant des litiges contractuels doit être considérée comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à 318 066 USD (contre 312 032 USD au 31 décembre 2019).

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. En 2020, les charges de l'OMS pour la location de bureaux s'élevaient à 13,2 millions USD. Les sommes minimales à payer à l'avenir pour la location de locaux dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 USD pour les périodes suivantes s'établissent comme suit :

Désignation	Total	
	en milliers USD	
	Année 2020	Année 2019
Moins d'un an	13 967	12 794
De 1 à 5 ans	20 271	21 586
Plus de 5 ans	4 532	2 182
Total des engagements au titre de loyers	38 770	36 562

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

Au 31 décembre 2020, les recettes locatives au titre de bureaux s'élevaient au total à 0,6 million USD (contre 0,9 million USD au 31 décembre 2019). Il n'y a pas d'engagement de paiement minimum pour 2021 et les années suivantes.

Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2020, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

Désignation	Fonds général				États Membres – Autres			Fonds fiduciaire	Total partiel	Éliminations	Total	Pourcentage
	Budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale					
Produits												
Contributions fixées	465 946			465 946							465 946	11 %
Contributions volontaires		3 655 390		3 655 390				51 327	51 327	(2 491)	3 704 226	86 %
Contributions volontaires de biens et services						79 712			79 712		79 712	2 %
Produits divers	1 041	219 266	(181 321)	38 986		13 733	211 387	253	225 373	(214 909)	49 450	1 %
Total des produits opérationnels	466 987	3 874 656	(181 321)	4 160 322		93 445	211 387	51 580	356 412	(217 400)	4 299 334	100 %
Charges												
Dépenses liées au personnel	406 247	710 349		1 116 596	61	17 591	420 347	18 272	456 271	(184 053)	1 388 814	39 %
Fournitures et matériels médicaux	4 959	507 579		512 538	(21 998)	37 945	5 179	190	21 316	(10 264)	523 590	15 %
Services contractuels	30 530	907 740		938 270	(41 662)	21 605	63 095	14 306	57 344	(9 488)	986 126	28 %
Transferts et subventions	9 178	368 680		377 858	8 712	164	(4)	5 081	13 953	(2 664)	389 147	11 %
Voyages	3 924	79 028		82 952		47	339	572	958	(10)	83 900	2 %
Charges opérationnelles générales	12 640	290 390	(181 321)	121 709	215	15 438	18 279	2 804	36 736	(11 148)	147 297	4 %
Équipement, véhicules et mobilier	2 384	32 088		34 472	(9 328)	380	4 471	79	(4 398)	227	30 301	1 %
Dépréciation et amortissement					12 023				12 023		12 023	0%
Total des charges	469 862	2 895 854	(181 321)	3 184 395	(51 977)	93 170	511 706	41 304	594 203	(217 400)	3 561 198	100%
Recettes financières	7 545	65 155		72 700	10 052	947	2 639	(1)	13 637		86 337	
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	4 670	1 043 957		1 048 627	62 029	1 222	(297 680)	10 275	(224 154)		824 473	
Solde des fonds – 1 ^{er} janvier 2020	56 483	2 626 956		2 683 439	244 313	34 291	(884 907)	59 354	(546 949)		2 136 490	
Ajustements directs de l'actif net/situation nette							(371 004)		(371 004)		(371 004)	
Solde des fonds – 31 décembre 2020	61 153	3 670 913		3 732 066	306 342	35 513	(1553 591)	69 629	(771 103)		2 589 959	

^a Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

Tableau II. Charges par bureau – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en milliers USD)

	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Charges								
Dépenses liées au personnel	503 193	232 451	66 530	116 617	78 832	60 719	58 254	1 116 596
Fournitures et matériels médicaux	100 858	69 647	3 991	204 734	58 302	47 811	27 195	512 538
Services contractuels	220 943	283 511	18 004	259 936	57 341	64 114	34 421	938 270
Transferts et subventions	18 826	79 292	57 442	156 374	15 011	31 676	19 237	377 858
Voyages	32 142	31 865	2 828	6 615	3 188	1 802	4 512	82 952
Charges opérationnelles générales	25 861	36 805	3 284	27 441	6 338	16 433	5 547	121 709
Équipement, véhicules et mobilier	12 515	8 661	1 981	5 625	1 367	2 287	2 036	34 472
Total des charges	914 338	742 232	154 060	777 342	220 379	224 842	151 202	3 184 395
Pourcentage des charges par type sur l'ensemble des bureaux								
Dépenses liées au personnel	45 %	21 %	6 %	10 %	7 %	5 %	5 %	100 %
Fournitures et matériels médicaux	20 %	14 %	1 %	40 %	11 %	9 %	5 %	100 %
Services contractuels	24 %	30 %	2 %	28 %	6 %	7 %	4 %	100 %
Transferts et subventions à d'autres entités	5 %	21 %	15 %	41 %	4 %	8 %	5 %	100 %
Voyages	39 %	38 %	3 %	8 %	4 %	2 %	5 %	100 %
Charges opérationnelles générales	21 %	30 %	3 %	23 %	5 %	14 %	5 %	100 %
Équipement, véhicules et mobilier	36 %	25 %	6 %	16 %	4 %	7 %	6 %	100 %
Pourcentage global	29 %	23 %	5 %	24 %	7 %	7 %	5 %	100 %
Pourcentage des charges par type dans chaque bureau								
Dépenses liées au personnel	55 %	31 %	43 %	15 %	36 %	27 %	39 %	35 %
Fournitures et matériels médicaux	11 %	9 %	3 %	26 %	26 %	21 %	18 %	16 %
Services contractuels	24 %	38 %	12 %	33 %	26 %	29 %	23 %	29 %
Transferts et subventions à d'autres entités	2 %	11 %	37 %	20 %	7 %	14 %	13 %	12 %
Voyages	4 %	4 %	2 %	1 %	1 %	1 %	3 %	3 %
Charges opérationnelles générales	3 %	5 %	2 %	4 %	3 %	7 %	4 %	4 %
Équipement, véhicules et mobilier	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Pourcentage global	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2020, 2018-2019 et 2016-2017

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020 (en millions USD)

Désignation	Total 2020	Total 2018-2019	Total 2016-2017
Contributions fixées	466	991	927
Contributions volontaires – budget programme	3 655	4 690	3 828
Total des contributions – budget programme	4 121	5 681	4 755
Autres produits au budget programme	39	63	37
Produits hors du budget programme	59	121	122
Contributions volontaires de biens et services	80	152	225
Total des produits (toutes sources confondues)	4 299	6 017	5 139
Charges au budget programme	3 063	5 314	4 572
Charges hors du budget programme et autres	418	123	354
Charges – en nature (biens et services)	80	151	225
Total des charges (toutes sources confondues)	3 561	5 588	5 151
Recettes financières	86	102	140
Excédent/(déficit) total	824	531	128

= = =